

Plate-forme de Gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena

(PlaCAZ)



« Arovako, Tontoloko »



RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA PLATEFORME DE GESTION DU CORRIDOR FORESTIER ANKENIHENY ZAHAMENA

29 - 30 septembre et 01^{er} octobre 2008
Toamasina



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Octobre 2008

Equipe PlaCAZ

TABLE DE MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	2
LISTE DES ANNEXES	4
INTRODUCTION.....	5
1 LES OBJECTIFS ET LES ACTIVITES PREVUES	7
1.1 Les objectifs	7
1.2 Les activités prévues	7
2 LE DEROULEMENT DE LA REUNION	8
2.1 Journée du 29 septembre 2008	8
2.2 Journée du 30 septembre 2008	13
2.3 Journée du 01 ^{er} octobre 2008.....	18
3 LES PROBLEMES RENCONTRES, LES SOLUTIONS PROPOSEES ET LES LEÇONS A TIRER	25
CONCLUSION	26

LISTE DES ABREVIATIONS

ACOV	: Association des Communes Ombilahy Vanga
AG	: Assemblée Générale
AGR	: Activité Génératrice de Revenu
AJ	: Antenne Analanjirofo
AM	: Antenne Alaotra Mangoro
AT	: Antenne Atsinanana
BE	: Bureau Executif
BIANCO	: Bureau Indépendant Anti-Corruption
BMC	: Brigade Mixte de Controle
CA	: Conseil d'Administration
CAC	: Centre d'Appui aux Communes
CAT	: Comité d'Appui Technique
CAZ	: Corridor Ankeniheny Zahamena
CC	: Commissaire au Compte
CI	: Conservation International
COAP	: Code des Aires Protégées
COBA	: Communauté de Base
COGE	: Coordination Générale
CORE	: Comité de Représentants
COS	: Comité d'Orientation et de Suivi
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
DREFT	: Direction Régional de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme
ERAZ	: Eco-Région Ankeniheny Zahamena
ERI	: Eco-Régional Initiative
FER	: Fonds d'Entretien Routier
IEC	: Information Education Communication
MBG	: Missouri Botanical Garden
MEFT	: Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme
NAP CAZ	: Nouvelle Aire Protégée du Corridor Ankeniheny Zahamena

OPJ	: Officier de Police Judiciaire
ONG	: Organisme Non Gouvernementaux
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PCD	: Plan Communal de Développement
PlaCAZ	: Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RI	: Règlement Intérieur
SAPM	: Système des Aires Protégées de Madagascar
SRA	: Système de Riziculture Amélioré
SRI	: Système de Riziculture Intensif
SRIC	: Service Régional d'Inspection et de Contrôle
STD	: Services Techniques Déconcentrés
VOI	: Vondron'Olona Ifotony

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des membres de la PlaCAZ	27
ANNEXE 2 : Fiche de présence.....	30
ANNEXE 3 : Agenda de l'AG de la PlaCAZ.....	43
ANNEXE 5 : Procès verbaux de l'AG de la PlaCAZ	46
ANNEXE 6 : Règlement intérieur de la PlaCAZ.....	55
ANNEXE 7 : Carte de localisation du CAZ.....	68
ANNEXE 8 : Plan de formation.....	69
ANNEXE 9 : Les diverses présentations.....	70

INTRODUCTION

La plateforme de gestion du Corridor Ankeniheny Zahamena (PlaCAZ) est une structure de concertation officialisée en avril 2004 par un arrêté provincial N° 054/2004/MIRA/DS/PA/TOA/ASCCE. Elle a été restructurée en 2005 et cet amendement est matérialisé par l'arrêté N° 0698/2005/MIRA/DS/PA/TOA/SCCE. Elle a comme vision « sauvegarder la biodiversité du corridor forestier dans son état actuel et assurer une nette amélioration de niveau de vie de la majorité de la population riveraine ».

Ses objectifs sont les suivantes : (i) concevoir et superviser la coordination, le suivi de la mise en oeuvre du plan de gestion ainsi que la politique de développement et de conservation dans les zones du corridor ; (ii) coordonner les activités des intervenants oeuvrant dans le corridor afin d'avoir une synergie des actions conditionnant la réussite de la conservation de la biodiversité dans ce corridor Ankeniheny Zahamena et (iii) contribuer à l'évaluation de l'efficacité de l'effet et impacts des actions de tous les intervenants.

Comme stipulé dans l'article 7 du statut de la PlaCAZ, peuvent être membres toutes institutions, organisations et personnes morales oeuvrant pour et dans le Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (CAZ). Et que d'après l'article 8, alinéas 5, les premiers membres participants présents à la première Assemblée Générale (AG) sont membres d'office. Actuellement, les membres de la PlaCAZ sont au nombre de quatre vingt trois (83)¹.

Son organigramme est composé de quatre (4) organes à savoir l'AG, le Collège de Représentants (CORE), la Coordination Générale (COGE) et le Comité d'Appui Technique (CAT).

L'Assemblée Générale, constituée par les membres, détient le pouvoir suprême de la PlaCAZ². Conformément à son statut, elle se réunit deux fois par an soit une fois par semestre³.

Face à l'insuffisance de moyens et l'existence des différentes élections à Madagascar, cette réunion n'a pas eu lieu en 2007.

¹ Cf Annexe 1 : Liste des membres de la PlaCAZ

² Article 11 du statut de la PlaCAZ

³ Article 16 du statut de la PlaCAZ

Pour l'année 2008, la réunion de l'AG s'est tenue les 29, 30 septembre et 01^{er} octobre à la salle de fête de l'ex-faritany de Toamasina grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) et membres comme Eco-Régional Initiative (ERI), Conservation International (CI), JARIALA, Projet Ambatovy, ONG Madagasikara Voakajy. Durant cette réunion, en moyenne, le nombre d'assistants est égal à soixante huit (68) dont quarante neuf (49) membres de la PlaCAZ. Le taux de présence des membres de la PlaCAZ est égal à cinquante neuf pourcent (66 %)⁴.

Ce présent document rapporte le déroulement de cette réunion.

⁴ Cf Annexe 2 : Fiche de présence

1 LES OBJECTIFS ET LES ACTIVITES PREVUES

1.1 Les objectifs

Les objectifs de cette réunion de l'AG de la PlaCAZ sont :

- faire approprier et valider par les membres la vision de développement durable de l'Eco-Région Ankeniheny Zahamena (ERAZ),
- mettre les membres au même niveau d'information sur toutes les interventions effectuées dans le CAZ,
- renforcer la protection des ressources forestières du CAZ en mettant en place une structure de veille,
- identifier les éléments complémentaires pouvant combler les vides juridiques constatés dans le Code des Aires Protégées (COAP) pour le Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM) en forme de « *dina* », et
- identifier le scénario de « gouvernance partagée » pour la gestion future de la Nouvelle Aire Protégée du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (NAP CAZ).

1.2 Les activités prévues

Les activités prévues durant ces trois (3) jours de réunion sont :

- présenter la vision de développement durable de l'ERAZ,
- présenter les réalisations de la PlaCAZ durant la période de 2006 à 2007,
- reconstituer les membres du CORE,
- présenter le statut et le règlement intérieur de la PlaCAZ pour les nouveaux représentants,
- définir la stratégie de pérennisation de la PlaCAZ,
- présenter l'état d'avancement du projet Ambatovy,

- présenter pour appropriation des textes environnementaux : le processus de mise en œuvre du contrôle forestier et la responsabilité de VOI, Chef *Fokontany*, Elus communaux, Autorité Locale, Service Forestier, Gendarmerie et communauté locale,
- présenter les résultats des ateliers intercommunaux sur le contrôle forestier,
- élaborer un « *dina* » pour la sécurisation du CAZ,
- présenter le processus de mise en place de la NAP CAZ, et
- identifier le scénario de gouvernance approprié à la NAP CAZ.

2 LE DEROULEMENT DE LA REUNION

2.1 Journée du 29 septembre 2008

Après l'accueil et le remerciement des participants, deux présentations se sont succédées à savoir :

- l'exploitation durable, la traçabilité et le contrôle forestier décentralisé de bois du massif forestier d'Ambohilero, Commune Rurale de Didy, Région Alaotra-Mangoro, et
- les acquis des ateliers intercommunaux sur le contrôle forestier concernant l'exploitation illicite des produits forestiers dans le Corridor forestier Ankeniheny Zahamena

Suite de la première présentation, une question sur la pérennisation du système d'étiquetage a été soulevée vu que les étiquettes sont importées et leur coût s'élève à soixante euro pour mille étiquettes (60 € pour 1 000 étiquettes).

Pour la seconde présentation, une remarque sur l'inexistence de voie ferroviaire dans les circuits d'évacuation des produits forestiers illicites a été faite.

Les maires de Didy, Morarano, Miarinarivo et Sahambala ont rapporté de vive voix la situation dans leur commune respective. Ils ont confirmé l'existence de l'exploitation illicite des produits forestiers et reflété les dangers qu'ils encourent comme la menace de mort, le saccage de leur bureau,... Ils sont anéantis et ébahis par la non réactivité et le silence des autorités compétentes face à cette situation alarmante.

Ensuite, une table ronde relative au contrôle forestier concernant l'exploitation illicite des produits forestiers dans le CAZ a été réalisée.

Les participants ont été subdivisés en quatre (4) groupes :

- groupe 1 : les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD),
- groupe 2 : les Services Techniques Déconcentrées (STD),
- groupe 3 : les structures de veille, et
- groupe 4 : les PTF.

Il résulte de cette table ronde l'engagement de ces différents collègues dans la lutte contre l'exploitation illicite des produits forestiers.

Les CTD se sont engagées à mettre en œuvre les activités ci-après :

- effectuer une descente sur terrain pour contrôle, délimitation et inventaire des produits forestiers,
- immobiliser des produits forestiers illicites après inventaire et effectuer un compte-rendu auprès des services forestiers,
- collaborer avec les services forestiers et les forces de l'ordre,
- faire un compte-rendu auprès du District, Ministère et Représentant de l'Etat de la non prise de responsabilité des autorités concernées à la base,
- plaider pour le renforcement de capacité des Vondron'Oloha Ifotony (VOI),
- promouvoir les Activités Génératrices de Revenu (AGR),
- plaider pour la mise en œuvre d'une activité d'Information Éducation et Communication (IEC) afin d'instaurer un réflexe environnemental à la base, et

- organiser une table ronde des Organismes Non Gouvernementaux (ONG), projets/programmes afin de connaître leur zone et domaine d'intervention et le montant de leur financement.

Pour les STD, ils se sont engagés à mettre en œuvre les activités ci-dessous :

- à court terme :
 - traiter les dossiers et les affaires en instance,
 - mettre en place et mettre en œuvre des cadres légaux (arrêtés régionaux, arrêtés communaux) pour les protocoles et mesures prises lors des ateliers ou réunions,
 - effectuer une descente massive sur terrain avec la Brigade Mixte de Contrôle (BMC) pour sensibilisation et répression de manière ponctuelle (périodique) et inopinée,
 - impliquer et valoriser les structures locales dans les actions de contrôle en attendant la BMC,
 - soumettre des propositions sur la mise à jour des textes forestiers au niveau central concernant le contrôle forestier, les procédures répressives et les sanctions correspondantes aux infractions,
 - effectuer une large diffusion et information sur les décisions, les notes et les mesures prises au niveau du Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme (MEFT), et
 - augmenter le nombre d'agents verbalisateurs assermentés pour accélérer la procédure.
- à moyen terme :
 - mettre en place et opérationnaliser des barrages de contrôle (routier et fluvial), et
 - rechercher des alternatives aux pressions et promouvoir les AGR.

- à long terme :
 - promouvoir des actions de reforestation (essences autochtones) et de reboisement (essences exotiques) pour compenser et satisfaire les besoins locaux, régionaux et nationaux en matière des produits ligneux issus des forêts, et
 - mener des séances d'IEC pour un changement de mentalité à tous les niveaux de manière périodique.

Les structures de veille c'est-à-dire les Communauté de Base (COBA), les VOI, les Fédération de COBA, ... se sont engagées à mettre en œuvre les activités suivantes :

- acquérir la confiance des services techniques et les PTF,
- plaider pour l'organisation d'un atelier de priorisation de projet de développement avec les Régions, les bailleurs de fonds et les organismes d'appui par Commune,
- participer au contrôle forestier (immobilisation des produits forestiers illicites en cas de délit, contrôle,...),
- faire une demande de redéploiement des agents de l'administration en cas de non prise de responsabilité,
- effectuer un reboisement des essences autochtones,
- mettre en place un réseau de fédération,
- mettre en place d'un système de communication (BLU),
- promouvoir le développement de l'éco-tourisme,
- développer une exploitation forestière raisonnée, et
- mettre en place des barrières de contrôle en collaboration avec les services techniques.

Les PTF quant à eux, ils s'engagent à mettre en œuvre les activités ci-après :

- appuyer les administrations forestières en :
 - service contrôle autonome,

- recrutement de personnel au niveau du Service Régional d'Inspection et de Contrôle (SRIC),
- renforcement de capacité/recyclage des agents de l'administration forestière,
- dotation de moyens (tenue uniforme, matériels informatiques,...),
- mission de contrôle inopiné dans quelques points chauds du CAZ,
- réforme au niveau de l'administration (réforme dynamique) par lobbying,
- mise en place de la traçabilité des produits forestiers,
- appuie des agents assermentés,
- mise en œuvre du protocole du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) et de la Direction Régional de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme (DREFT),
- recours aux autres entités compétentes en cas de délit Officier de Police Judiciaire (OPJ),
- renforcement de capacité des OPJ,
- appuyer les communes en :
 - renforcement du système de partenariat entre les PTF et les Communes,
 - Renforcement de capacité des Communes,
 - élaboration du schéma d'aménagement communal,
- appuyer les structures de veille en :
 - mise en place de fédération de COBA,
 - renforcement de capacité des structures de veille,
 - promotion des AGR, et
 - dotation de moyens (tenue uniforme pour les *polisin'ny ala*,...).

L'étape suivante a été consacrée à la présentation de la « vision de Développement Durable de l'ERAZ ».

Après cette dernière présentation de la journée, un travail de groupe relatif à cette vision a été effectué. Les quatre (4) groupes cités auparavant ont été retenus.

2.2 Journée du 30 septembre 2008

En premier lieu, les résultats du travail de groupe relatif à la vision de développement durable de l'ERAZ ont été présentés.

Chaque collègue a décliné les quatre (4) ceintures de sécurité en activités.

Les STD :

- ceinture blanche : promotion de la bonne gouvernance
 - développer la collaboration technique entre tous les secteurs,
 - mettre à jour les textes et assurer leur application,
 - planifier, coordonner, motiver les acteurs et renforcer son efficacité, et
 - plaider auprès des autorités compétentes la désignation du responsable de conclusion.
- ceinture verte : préservation des ressources naturelles : renforcer le suivi de la reforestation
- ceinture grise : IEC pour le changement positif de comportement : saisir toutes les occasions de manifestations culturelles et sportives pour sensibiliser
- ceinture jaune : développement socio-économique : mettre en œuvre les axes stratégiques de la révolution verte avec les PTF, ONG, Projet/Programme

Les CTD :

- mobiliser les apports bénéficiaires pour la réalisation des infrastructures (route, barrage hydro-agricole, drainage des canaux),
- sensibiliser et renforcer la capacité de la population locale sur le technique agricole améliorée : Système de Riziculture Intensif (SRI), Système de Riziculture Amélioré (SRA),...

- développer des partenariats pour la réalisation des infrastructures (Fonds d'Entretien Routier ou FER pour la route, ...),
- sensibiliser la population locale sur le contrôle des exploitations forestières illicites,
- rechercher des financements pour l'adduction en eau potable dans les Fokontany,
- effectuer un échange et partage d'expériences entre les Communes,
- développer des partenariats pour la mise en place de pépinière au niveau de la commune et pour la réalisation du reboisement communal,
- sensibiliser les VOI, et
- mettre en place un système d'information et de communication.

Les structures de veille:

- évaluer la capacité des structures de veille en vue de renforcer leur capacité,
- contribuer à la mise en place de guichet foncier (sensibilisation),
- contribuer à la mise en place du BMC,
- renforcer le contrôle forestier à la base et appliquer le *dina* en cas de délit,
- mettre en place une confédération VOI CAZ pour les représenter au Comité d'Orientatation et de Suivi (COS) de la NAP CAZ,
- valoriser la potentialité économique des ressources naturelles,
- mettre en place une pépinière dans les communes où résident les fédérations des VOI,
- plaider pour la prise en compte des VOI dans la répartition des crédits de carbone,
- promouvoir et développer le reboisement des plantes à huiles essentielles,
- exploiter les énergies renouvelables,
- sensibiliser pour l'agriculture orientée vers le marché,
- organiser des manifestations environnementales,

- plaider pour l'extension du radio corridor dans le CAZ,
- mettre en place un réseau pour la gouvernance de la NAP CAZ,
- contribuer à la réalisation du bulletin d'information, et
- organiser un atelier avec les PTF pour améliorer le bien être socio-économique de la population à la base (AGR).

Pour les Partenaires Techniques et Financiers :

- mettre à jour les Plan Communaux de Développement (PCD),
- localiser les différents axes prioritaires,
- mettre en cohérence des axes prioritaires avec le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG),
- se concentrer dans les zones hors NAP CAZ,
- accentuer les activités alternatives au teviaala,
- ceinture verte : prioriser les activités par rapport au « trou » en facilitant l'émergence des associations,
- intensification agricole : répliquer les centres LADIA, les maisons Kolo Harena et les sites de démonstration,
- financement crédit carbone : redistribuer le crédit carbone au niveau des COBA,
- plan de développement durable : mettre au niveau de chaque commune un grand objectif d'aménagement,
- inventorier et suivre les activités / projets de développement dans le CAZ (exemple : construction route Vavatenina - Merimandroso),
- pérennisation CAZ : mettre en place un fonds revolving (s'inspirer du modèle Alaotra Mangoro concernant la fiscalité forestière), et
- aider les communes à valoriser les différents appuis.

L'inclusion d'une ceinture bleue c'est-à-dire amélioration du secteur santé a été suggérée ainsi que l'intégration de l'utilisation et valorisation durable des ressources forestières dans la ceinture verte.

En second lieu, diverses présentations se sont succédées à savoir :

- la création de la NAP CAZ,
- le Programme ERI dans l'ex-Province de Toamasina approches, activités, acquis et perspectives, et
- le programme bio-éthanol à Madagascar et inextensio en Afrique Sub-saharienne.

En troisième lieu, à titre d'introduction sur le sujet de réflexion concernant la pérennisation de la PlaCAZ, une question sur la raison d'être de la PlaCAZ a été posée par le Président « Est-il encore nécessaire de garder la PLACAZ ? ». Cette question a été jugée inopportune par tous les participants et l'adage qui ne dit mot consent a été adopté.

L'après-midi a été consacré au travail de groupe. Les participants ont été subdivisés en trois (3) groupes. Les sujets de réflexion de chaque groupe ont été différents :

- groupe 1 : révision de la mission de la PlaCAZ,
- groupe 2 : révision de la structure de la PlaCAZ, et
- groupe 3 : reconstitution du CORE.

Chaque groupe a ensuite exposé les résultats de leur de travail.

Groupe 1 : Révision de la mission de la PlaCAZ

Les diverses propositions concernant la mission et le Bureau Permanent (BP) de la PlaCAZ émanant de ce groupe sont présentées dans les encadrées ci-dessous :

Missions:

- plate-forme de concertation et de mise en cohérence des actions et interventions dans le CAZ
- facilitateur dans l'intégration de la valorisation et la conservation du corridor et mobilisation des ressources

Autres propositions:

- renforcement du BP de la PlaCAZ
- affectation de compétence technique permanente au sein du BP de la PlaCAZ

Groupe 2 : Révision de la structure de la PlaCAZ

Une analyse des avantages et des inconvénients de la structure actuelle de la PlaCAZ a été menée par ce groupe. Des recommandations sur la restructuration de la PlaCAZ ont été données.

Avantages:

- représentativité de toutes les entités

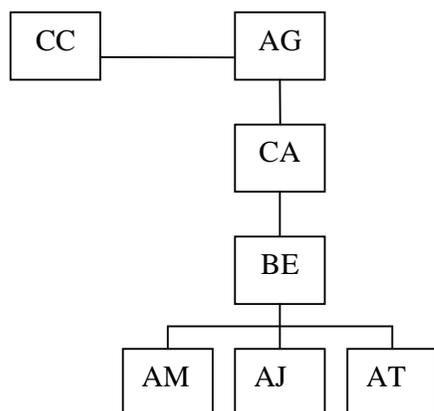
Inconvénients:

- recherche de financement difficile pour la plate-forme de concertation
- non opérationnelle
- budgétivore
- coordination trop légère

Propositions:

- co-gestion des 3 régions :Alaotra Mangoro, Atsinanana, Analanjirifo
- maintenir la PlaCAZ en tant que structure de concertation
- transformer le BP de la PlaCAZ en ONG

L'organigramme ci-après a été ensuite proposé :



Avec

CC : Commissaire au Compte

AG : Assemblée Générale

CA : Conseil d'Administration

BE : Bureau Exécutif

AM : Antenne Alaotra Mangoro

AJ : Antenne Analanjirifo

AT : Antenne Atsinanana

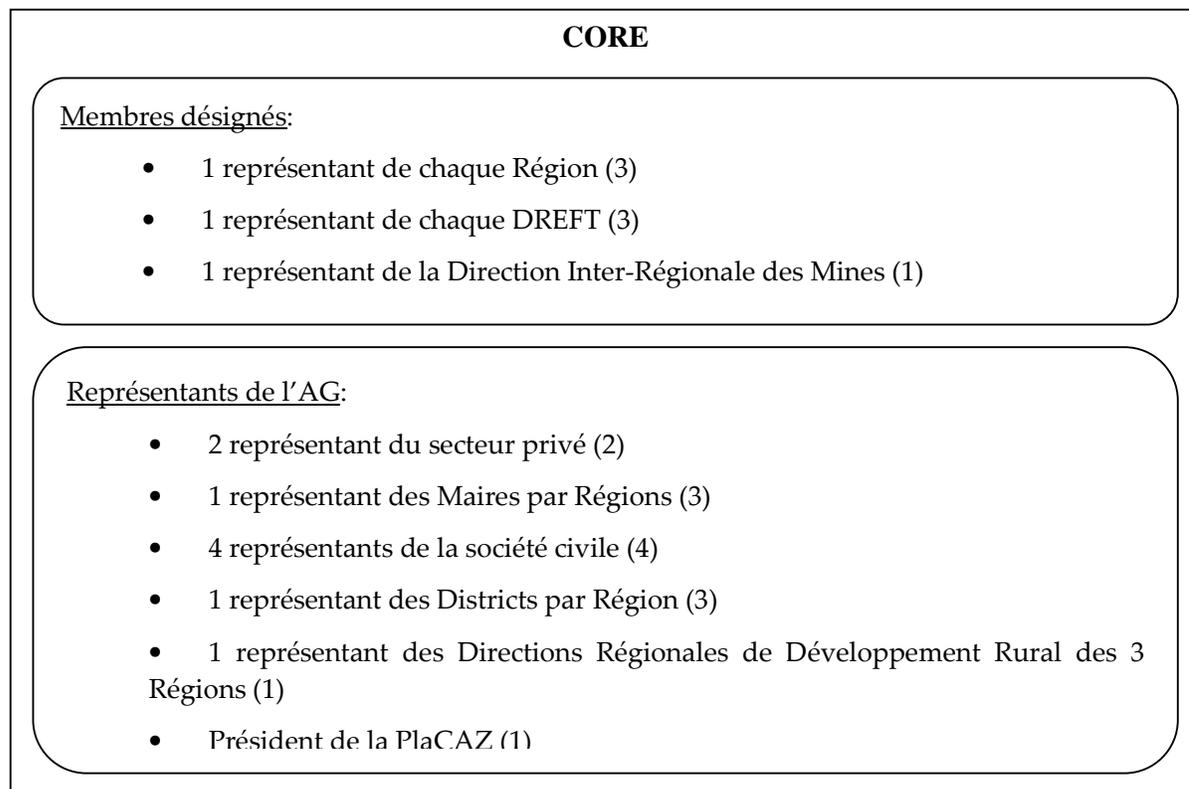
PTF : Partenaires Techniques et Financiers

Groupe 3 : Reconstitution du CORE

Pour le groupe 3, des révisions à faire au niveau du CORE ont été proposées à savoir :

- la réduction de l'effectif du CORE : ils ont proposé de réduire les membres du CORE à vingt et un (21) au lieu de trente cinq (35) ; et
- la modification de la composition du CORE.

L'encadrée qui suit montre la proposition des constituants de ce CORE.



2.3 Journée du 01^{er} octobre 2008

La séance d'ouverture de cette dernière journée est honorée par la présence des autorités et invités suivants :

- Monsieur Le Directeur Régional de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme Atsinanana,
- Monsieur Le Chef de District Moramanga,
- Madame Le Sénateur, Vice Présidente de la PlaCAZ,
- Madame Le Représentant de la Commune Urbaine de Toamasina, et

- Monsieur Le Coordonnateur Régional de l'Alliance USAID et du Programme ERI Toamasina.

Après l'hymne national, les salutations et les mots de remerciements adressés à l'endroit des autorités et participants présents, le Président de la PlaCAZ a cité les articles du statut et du règlement intérieur pour la conformité de cette AG.

Les autorités et les invités d'honneur, à travers leurs discours, ont tous mis l'accent sur l'importance et l'utilité de la PlaCAZ dans la conservation de la biodiversité du CAZ et l'amélioration du bien être socio-économique de la population locale.

Monsieur Le Directeur Régional de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme Atsinanana a proclamé l'ouverture officielle de l'AG de la PlaCAZ.

Les activités suivantes ont été ensuite effectuées :

- la présentation du rapport d'activités 2007,
- la présentation du rapport financier 2007,
- la ratification du Règlement Intérieur (RI),
- la réception de nouveaux membres, et
- la validation des travaux de groupe du 29 et 30 septembre 2008

Les deux rapports cités précédemment en premier lieu ont obtenu le quitus de l'AG par acclamation.

Des amendements au niveau des articles 2, 9, 10 et 12 bis du RI de la PlaCAZ ont été faites.

Article 2 : Les trois Chefs de Région : Alaotra Mangoro, Atsinanana et Analanjirifo assurent collégalement la présidence d'honneur de la Plate forme de Gestion du Corridor Forestier Ankeniheny Zahamena. Outre ces Chefs de Régions, l'Assemblée Générale peut désigner aussi une autre personne et sur proposition du Collège des Représentants (CoRe).

La Présidence d'honneur constitue l'organe d'orientation, de sauvegarde et du suivi de la politique générale de la PlaCAZ.

Article. 9 : Le collège des Représentants est composé par des membres désignés et des membres représentants de l'Assemblée Générale. Ils sont fixés au nombre de vingt trois (23).

Article. 10 : Les membres désignés doivent comporter au moins les institutions et structures ci-après :

- Les 3 Chefs de Région (3),
- Les 3 Directeurs Régionaux de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme (3), et
- Le Directeur Inter-Régional des Mines (1).

Les représentants de l'Assemblée Générale sont:

- Le Président (1)
- 1 Représentant des Maires par Région (3)
- 2 Représentants du Secteur Privé et des Partenaires Techniques et Financiers (2)
- 5 Représentants de la société civile : COBA, VOI, ONG,... (5)
- 1 Représentant des Chefs de District par Région (3)
- 1 Représentant de la Direction Régionale de Développement Rural des trois (3) Régions (1)
- 1 Représentant de la Direction de la Réforme Foncière et de l'Aménagement du Territoire (1)

Article 12 bis : Dans le cadre de ses attributions, le Collège des Représentants (CORE) peut créer une cellule de prestation de services pour la mise en œuvre des dispositions de l'alinéa 4 de l'article 17 du statut sur proposition du Bureau permanent.

L'encadrée ci-dessous présente les articles rectifiés et ratifiés par l'AG.

Diverses entités ont l'intention d'adhérer à la PLACAZ. Ce sont :

- Madagascar Botanical Garden (MBG),
- Madagascar Voakajy,

- Fédération VOI Fito,
- Fédération COBA Brickaville,
- Fédération VOI Miaradia Moramanga,
- Fédération COBA Andranobolaha, et
- Fédération VOI Vahatriniala RN 44 Faritra Avaratra.

Ces nouveaux adhérents ont été présentés devant l'AG. Ils ont été priés de se conformer aux conditions et procédures d'adhésion stipulées dans les articles 19 - 24 du RI.

La suite de la séance a été consacrée aux activités ci-après :

- l'élection des membres du CORE :

Après l'élection au niveau de chaque collège, les membres du CORE sont :

Membres désignés			
Chef de Région	Chef de Région Atsinanana		
	Chef de Région Alaotra Mangoro		
	Chef de Région Analanjirofo		
DREFT	DREFT Atsinanana		
	DREFT Alaotra Mangoro		
	DREFT Analanjirofo		
Directeur Inter-Régional des Mines			
Représentants de l'AG			
Président de la PlaCAZ		RANDRIANALISON Gervais	033 12 484 84
Représentant des maires par Région	Maire de la Commune Rurale de Fierenana	RAJOELINA Théodore Eric Lola	033 11 788 75
	Maire de la Commune Rurale Andekaleka	SOATOMBO Claudine	033 07 918 22
	Maire de la Commune Rurale Ambohibe Vavatenina	RATOANDRO Amedée	033 07 856 93 033 06 542 27
Représentants du secteur privé et des partenaires techniques et financiers	Coordonnateur CI	RAVOLOLONANAHARY Hantanirina	
	Directeur Inter-Régional ANGAP	RANDRIAMAMPIANINA Parfait	
Représentants de la	CRD Mangoro	RAZAFINDRAMANITRA	033 11 306 00

Société Civile		Christopher	020 56 822 66
	CRD Brickaville	RANDRIANIRINISON Paul	033 14 917 30
	Fédération FITOKISANA Didy Ambatondrazaka	RANDRIAMANANTSOA Jean Claude	033 17 474 87
	Fédération Moramanga	ANDRIANAVALONA Rabenasolo Ony Lalaina	032 51 427 59
Représentant de la DRDR des 3 Régions			
Représentant de la Direction de la Reforme Foncière et de l'Aménagement du Territoire			

Le représentant de la DRDR des trois (3) Régions et celui de la Direction de la Reforme Foncière et de l'Aménagement du Territoire sont à déterminer ultérieurement.

- la démission du Président en cours :

Vu les problèmes afférents à l'organisation de la réunion de l'AG, le mandat du président en exercice a été écourté de trois (3) mois. Ainsi, une élection du président de la PlaCAZ a été faite. Avant cette élection, le Président en cours a déposé sa démission.

- L'élection du Président de la PlaCAZ :

Personne n'a été enregistré dans la liste des candidats à la présidence de la PlaCAZ. Le Président par intérim, Parfait RANDRIAMAMPIANINA, a prolongé le délai pour s'inscrire ou émettre une proposition. Trois (3) membres ont proposé un même candidat qui est le Président sortant, Gervais RANDRIANALISON.

Après un vote secret, il a été élu Président de la PlaCAZ avec quarante deux (42) voies sur quarante neuf (49) dont six (6) blancs et un (1) nul.

- L'élection du Président d'honneur :

Docteur Johanita NDAHIMANANJARA a été élue Président d'honneur de la PlaCAZ à l'unanimité.

Après les diverses élections, diverses présentations se sont succédées à savoir :

- MBG : Conservation à base communautaire de la future aire protégée de Vohibe
- Madagasikara voakajy : présentation des activités dans le Corridor Ankeniheny Zahamena

Cette séance du 01^{er} octobre 2008 a été suivie d'un dîner débat à l'Hôtel Le Toamasina.

Une présentation du projet Ambatovy a été faite. La discussion durant ce dîner débat a été très animé. Cette discussion a tourné autour des points suivants :

- le non respect du protocole par le dit projet,
- l'inexistence d'actions sociales,
- les impacts négatifs causés par ce projet, et
- les sous-produits issus de ce projet (sulfate d'ammonium).

Ensuite, la réunion de l'AG de la PlaCAZ a été clôturée par Le Président d'honneur.

3 LES PROBLEMES RENCONTRES, LES SOLUTIONS PROPOSEES ET LES LEÇONS A TIRER

Les problèmes rencontrés sont nombreux entre autres le report de cette AG de la PlaCAZ. Effectivement, faute de moyens financiers, cette AG a dû être ajourné plusieurs fois.

La non disponibilité du facilitateur se fait aussi sentir. Un facilitateur est prévu pour assurer les travaux de groupe mais il est absent lors de ces trois journées de l'AG de la PlaCAZ.

Lors des travaux de groupe, certains représentants des membres de la PlaCAZ ont tendance à faire une demande de financement qu'à se focaliser sur le sujet de réflexion.

La différence de niveau d'informations sur les actions/activités dans le CAZ et la PlaCAZ des représentants des membres a été constatée. En effet, la majorité de ces représentants sont nouveaux (nouveaux maires,...).

Ce problème devrait être évité si les maires sortant et entrant ont bien effectué leur passation de service. Cependant, ce n'est pas toujours le cas.

Pour pallier à ce problème, une séance d'information/sensibilisation des nouveaux maires est recommandée après chaque élection.

Pour les communes membres de l'Association des Communes Ombilahy Vanga (ACOV), cette séance d'information/sensibilisation des nouveaux maires peut être confié au Centre d'Appui aux Communes (CAC) d'Ampasimadinika.

On peut aussi faire cette information/sensibilisation lors de la présentation de vœux aux nouveaux maires.

CONCLUSION

En somme, la tenue de l'AG de la PlaCAZ a permis aux membres d'acquérir de plus amples informations sur les actions/activités dans le CAZ et la PlaCAZ.

Elle a permis de les conscientiser, de les sensibiliser, de les mobiliser et de les impliquer afin d'avoir une action cohérente et concertée dans le CAZ⁵.

De plus, c'est une occasion de s'échanger et de se faire partager entre les membres ou avec d'autres personnes ressources les expériences acquises en vue d'en tirer des leçons. Cet esprit de partage d'informations et de compte-rendu garantit l'instauration de la transparence et de la confiance au sein du CAZ et de la PlaCAZ.

C'est aussi une occasion pour tous les membres de trouver un consensus sur les actions/activités ou décisions à prendre dans le CAZ afin d'assurer une conservation effective de la biodiversité et une amélioration de la bien être socio-économique de la population à la base.

⁵ Cf Annexe 7 : Carte de localisation du CAZ

ANNEXE 1 : Liste des membres de la PlaCAZ**LISTE DES MEMBRES DE LA PLACAZ**

N°	Institution	Représentant	District
MEMBRES RESIDENTS A TOAMASINA			
1	Région Atsinanana	Monsieur le Chef de Région Atsinanana	Toamasina I
2	District Toamasina II	Monsieur le Chef de District de Toamasina II	Toamasina II
3	DREFT Atsinanana	Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, des Forêts et de Tourisme Atsinanana	Toamasina I
4	DRDR Atsinanana	Monsieur le Directeur Régional de Développement Rural - Atsinanana	Toamasina I
5	ANGAP Toamasina	Monsieur le Directeur Inter Régional du PNM ANGAP Toamasina	Toamasina I
6	Direction Provinciale de Décentralisation Toamasina	Monsieur le Chef de Service Régional de la Décentralisation et aménagement du territoire Atsinanana	Toamasina I
7	ONE/ SAGE Toamasina	Monsieur le Représentant du SAGE Toamasina	Toamasina I
8	Direction de FID Toamasina	Monsieur le Directeur de FID Toamasina	Toamasina I
9	Commandant de CR de la GN Toamasina	Monsieur le Directeur de la Communication Toamasina	Toamasina I
10	Direction PSDR Toamasina	Monsieur le Directeur de PSDR Toamasina	Toamasina I
11	Direction des mines Toamasina	Madame le Directeur des Mines Toamasina	Toamasina I
12	Service Régional du Plan Atsinanana	Monsieur le Service Régional du Plan Atsinanana	Toamasina I
13	Centre Culturel Éducatif à l'Environnement	Madame le Représentant du CCEE Toamasina	Toamasina I
14	CRD Toamasina II	Monsieur le Secrétaire Général du CRD Toamasina II	Toamasina II
MAIRES			
15	CR Ambohimanana	Monsieur le Maire de la CR Ambohimanana	Brickaville
16	CR Ambalarondra	Monsieur le Maire de la CR Ambalarondra	Brickaville
17	CR Andekaleka	Monsieur le Maire de la CR Andekaleka	Brickaville
18	CR Anjahamana	Monsieur le Maire de la CR Anjahamana	Brickaville
19	CR Fanasana	Monsieur le Maire de la CR de Fanasana	Brickaville
20	CR Fetraomby	Monsieur le Maire de la CR Fetraomby	Brickaville
21	CR Lohariandava	Monsieur le Maire de la CR Lohariandava	Brickaville

22	CR Maroseranana	Monsieur le Maire de la CR Maroseranana	Brickaville
23	CR Ambatovola	Monsieur le Maire de la CR d'Ambatovola	Moramanga
24	C R Andasibe	Monsieur le Maire de la CR d'Andasibe	Moramanga
25	CR Lakato	Monsieur le Maire de la CR de Lakato	Moramanga
26	CR Ambohibary	Monsieur le Maire de la CR d'Ambohibary	Moramanga
27	CR Ampasimpotsy Gara	Monsieur le Maire de la CR d'Ampasimpotsy	Moramanga
28	CR Beforona	Monsieur le Maire de la CR de Beforona	Moramanga
29	CR Fierenana	Monsieur le Maire de la CR de Fierenana	Moramanga
30	CR Morarano Gare	Monsieur le Maire de la CR de Morarano Gara	Moramanga
31	CR Ambodilazana	Monsieur le Maire de la CR Ambodilazana	Toamasina II
32	CR Ambodiriana	Monsieur le Maire de la CR Ambodiriana	Toamasina II
33	CR Andranobolaha	Monsieur le Maire de la CR Andranobolaha	Toamasina II
34	CR Antenina	Monsieur le Maire de la CR Antenina	Toamasina II
35	CR Fito	Monsieur le Maire de la CR Fito	Toamasina II
36	CR Sahambala	Monsieur le Maire de la CR Sahambala	Toamasina II
37	CR Ambodimangavalo	Monsieur le Maire de la CR Ambodimangavalo	Vavatenina
38	CR Ambohibe	Monsieur le Maire de la CR Ambohibe	Vavatenina
39	CR Miarinarivo	Monsieur le Maire de la CR Miarinarivo	Vavatenina
40	CR Ambatondrazaka II	Monsieur le Maire de la CR Ambatondrazaka II	Ambatondrazaka
41	CR Ambatosoratra	Monsieur le Maire de la CR Ambatosoratra	Ambatondrazaka
42	CR Amparihitsokatra	Monsieur le Maire de la CR Amparihitsokatra	Ambatondrazaka
43	CR Antanandava	Monsieur le Maire de la CR Antanadava	Ambatondrazaka
44	CR Didy	Monsieur le Maire de la CR Didy	Ambatondrazaka
45	CR Feramanga Avaratra	Monsieur le Maire de la CR Feramanga Avaratra	Ambatondrazaka
46	CR Manakambahiny Est	Monsieur le Maire de la CR Manakambahiny Est	Ambatondrazaka

CHEFS DISTRICTS

47	District Ambatondrazaka	Monsieur le Chef District d'Ambatondrazaka	Ambatondrazaka
48	District Brickaville	Monsieur Chef District de Brickaville	Brickaville
48	District Vavatenina	Monsieur le Chef District Vavatenina	Vavatenina
49	District Moramanga	Monsieur le Chef District de Moramanga	Moramanga

REGIONS

50	Région Alaotra Mangoro	Monsieur le Chef de Région Alaotra Mangoro	Ambatondrazaka
51	Région Analanjirofo	Monsieur le Chef de la Région Analanjirofo	Fénérive Est

ONG ET AUTRES MEMBRES

52	CCD Fetraomby	Monsieur le Président du CCD Fetraomby	Brickaville
53	CRD Brickaville	Monsieur SG CRD Brickaville	Brickaville
54	ANGAP Andasibe	Monsieur le Directeur de l'ANGAP Andasibe	Moramanga
55	Commission CGDRN CORE	Monsieur le Chef de la Commission GDRN PlaCAZ	Moramanga
56	CRD Mangoro	Monsieur le Secrétaire Général du CRD Mangoro	Moramanga
57	Fikambanana Mitsinjo Andasibe	Monsieur le Président de l'Association Mitsinjo Andasibe	Moramanga
58	Koloharena Beforona (Federation)	Monsieur Préseident Fed Koloharena Beforona	Moramanga
59	ONG MATEZA	Monsieur le Représentant de l'ONG MATEZA Fénérive Est	Fénérive Est
60	Structure Vavatenina	Monsieur le Président de la Structure Vavatenina	Vavatenina
61	CCE D Didy Ambohijanahary	Monsieur le Président CCED Didy	Ambatondrazaka
62	CRD Alaotra	Monsieur le Secrétaire Général du CRD Alaotra	Ambatondrazaka
63	Kaoperativa Koloharena Antanandava-Federation	Monsieur le Président de Koloharena Antanandava	Ambatondrazaka
64	ONG Ezaka Vaovao	Monsieur le Président ONG EZAKA Vaovao	Ambatondrazaka
65	ANGAP Zahamena	Monsieur le Directeur de l'ANGAP Zahamena	Fénérive Est

SERVICES TECHNIQUES

66	DREFT Ambatondrazaka	Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, des Eaux et Forêt et de Tourisme Alaotra Mangoro	Ambatondrazaka
67	DREFT Fénérive Est	Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, des Forêts et de Tourisme Analanjirofo	Fénérive Est
68	CIREEF Moramanga	Monsieur le Chef CIREEF Moramanga	Moramanga
69	DRDR Alaotra Mangoro	Monsieur le Directeur Régional de Développement Rural Alaotra Mangoro	Ambatondrazaka
70	DRDR Analanjirofo	Monsieur le Directeur Régional de Développement Rural Analanjirofo	Fénérive Est
71	Commandant du groupement de la Gendarmerie	Monsieur le Commandant du Groupement de la G N Ambatondrazaka	Ambatondrazaka

PARTENAIRES

72	CI Toamasina	Madame le Coordinateur de Conservation International Toamasina	Toamasina I
73	Programme ERI Toamasina	Monsieur le Coordinateur Régional du Programme ERI Toamasina	Toamasina I
74	Projet JARIALA Toamasina	Monsieur le Représentant de JARIALA Toamasina	Toamasina I

ANNEXE 2 : Fiche de présence

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: 29/09/08
Lieu: Salle de Fête de l'Ec-Fantony
Objet: Assemblée Générale du PlaCAZ.

(Matin)

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emplacement
1	RAKOTOZAFY Blanche	ONG PLATEZA	Tenerive Est BP 40 57300 B	CR
2	RANDRIANARIVELU Jybuthe	Consultant CIAD	Tel 032 41 574 31	GS
3	Pierre Montagne	CIAD	032 07 169 60	MU
4	ABDOUL KADER Imail	Maire ANKIBE	033 399 230	
5	LESABOTSY Jules	Maire FANASO	032 562 1879	
6	FETY PAUL	Maire CR FETRAOBY	032 44 264 41	CR
7	MICHEL ENDRONIQUE	PRESIDENT	C.C.D	CR
8	MAHEFA Robert	Univerté GRENE	032 04 577 43	pm
9	SABY Jean-Baptiste	Maire CR Antemina	032 45 130 49	AB
10	RANDRIANTSONA Mathias Etienne	Maire CR FITO	032 40 570 61	Randri
11	SOATOMBO Claudine	Maire Antekalika	033 07 918 22	SONE
12	BETIANA Modeste	Maire Antankarana	032 40 367 61 033 61 543 34	MBA
13	RAJARISON Antoine	Dir. IT ANJANGAL Zaha	033 14 609 12	by
14	RANDRIAMAHEFA Rausman	DRDR Analanjirfa	033 08 774 26 03 40 9 2 99 44	
15	FORTIN CHAN Françoise	ORTT et Eastern TOUR. Tamatave	032 11 566 31 fortin.chan@moov.mg	Fortin
16	Ravochaisson ZoZo	VOI Fito Federation		ME
17	Rakotonchaimy Jean Baptiste	President Federa tion VOI	033 01 129 60	Buy-
18	Ravalitera Louise	Federation COA Antankarana	033 07 075 21	Louise
19	Andrianavalua Lalina	Federation VOI MIRAKA Mosafo	032 51 427 59	
20	Randriamanantsoa Jean Claude	CCED bidy	033 17 474 87	

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: 29/09/08
Lieu: Salle de fête de l'Ex - Faityny
Objet: AG PlaCAZ

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emplacement
1	RAZAFINDRALAMBO Rivo	PSDR	032 05 999 92	
2	RAKOTONDRAUONINAGA Kialy	DREFFALM (SRIC)	034 04 127 19	
3	IALFINE TRAFONAT	Sté civile	032 04 771 18	
4	TOLOJANAHARY Karl	Sté civile	034 04 419 23	
5	RANDRIAMBELOSON Basile	Maire CR feram anga Nord A/ ZAKA	034 04 211 80	
6	RAKOTARISOA Raymond	Maire Commune SUB A/ZAKA	034 035 2190	
7	NDRIAMIAHY Jean Noël	Mitsinjo Antanan	033 193 408	
8	RAVOLOLOHAMAHARY Hautainius	MIARO	033 26 070 51	
9	RAMESON A. Harinaia	CIMfg	56 822 84	
10	RAKOTARAFY Clémentine	ONG MATEZA	57 300 33	
11	RANDRIANARIVONJY Jean-Christ	Président Fédération VDI 20 44	033 13 347 25	
12	fanomezantsoa Raharijan	Maire CR ANBATOVOCA	032 41 462 65	
13	RASOELINA Théodore Eric Lolo	Maire CR FIERENANA	033 117 8875	
14	RAZAFINDRANITRA Janisil Christophe	SG/CRD Nangon	033 11 306 00	
15	RANDRIAMISAÏNA	KKH FIANOTANA Antananondava	033 01 994 25	
16	Be Totofyfy Sy.	Projet Antananondava	032 42 176 36	
17	Sylvie GILBERT	DIR MEM	53.319.78	
18	RANDRIAMAMBIANINA Rofait	ANGAP	angap's à grand.coh 032 05 275 28	
19	RAZAFISON Amault Féjus	Maire CR Andranolohaza	032 40 600 52	
20	RHIRE André	chauffeur C.S Norramanga	033 02. 414 05	

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date : 29/09/08

Lieu : salle de fete de l'Ex-Fantany

Objet : AG Placay

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RASOANTARAWARIVO Jacoby	Ad. Chef DIST TOA II	TOMASINA II 0320460640	<i>[Signature]</i>
2	Rantriamaholes Sahoty	DGET/DSAP MEFT	Antananarivo 0324024306	<i>[Signature]</i>
3	LAHASY Paul	Maire	CR Amjahanana	<i>[Signature]</i>
4	RANORIASARIMANANA H.	Gendarmesie ALMAN	AZAKA 0331477457	<i>[Signature]</i>
5	Schae Marie Dufrei VIA	DREFTAIS	0320175065	<i>[Signature]</i>
6	Celine Marie Yolande VIA	COUR D'Appel	0320468226	<i>[Signature]</i>
7	RASOLONDRAIBENY Alain	Chef de District Antsakanville	032.02.607.93	<i>[Signature]</i>
8	MASO Marcellin	Chef de District BEAHAMANGA	0330777260	<i>[Signature]</i>
9	Johante NDAHANANAJAZA	Présidente C. Honorés Placay	0320244119	<i>[Signature]</i>
10	SAMA Amp Celestin	DAEP Reg. Atanan	0330230859	<i>[Signature]</i>
11	LEMARINA Gabriel	Maire CR.	0324550331	<i>[Signature]</i>
12	LESABOISY Celestin	MAIRE CR Ambalamafia	0320752923	<i>[Signature]</i>
13	RAKOTONDRAIBONY	MAIRE CR LOHARIANDAVA	0330710584	<i>[Signature]</i>
14	BOTHELY Rami Harica	MAIRE DE LA CR SAHAMBALA	0320770757 0330845383	<i>[Signature]</i>
15	Randrianivinson Paul	CR Bnickville	0331491730	<i>[Signature]</i>
16	RANTOANDRO Amédée	Maire CR Ambodibe	0330785693	<i>[Signature]</i>
17	MOSA François de Sales	MAIRE CR MIARINAVI	0332309366	<i>[Signature]</i>
18	SAROTRALINA Alfred	Maire CR Ambodibe	0324023037 0341326163	<i>[Signature]</i>
19	MAUANJARA Lucien	SPAT MID	5332591	<i>[Signature]</i>
20	RANTSIANAZA A. Ielo	SRE AS. (SREFI AS.)	034.04.77272	<i>[Signature]</i>

Tel. 53 352 39

placaz@mel.wanadoo.mg

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date 29/09/08

Lieu: salle de fête de l'Ex Faritany

Objet: AG Placaz.

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RAKOTONDRAZAKA MAMY	ERI TPA	03312 355 04	
2	RAZANAPARANY Lala H.	Maire ceherarano gara.	033 0713363	
3	LERIVA Manahirana	Député élu à Brickaville	0324089680	
4	RAOELIZANAMANANA S. Trana	BP PlacAZ	0331165797 trana@placaz.com	
5	TOHITI Mohamed	CAZ Pla CAZ	03204 31752 03323 03094	
6	Maro Abdolch	Logistique Faritany		
7	André Marie	- 11 -		
8	BIMHEFA Boniface	- -		
9	SABOTSY Jean Louis	Chau fleur District Brickaville		Louis
10	RANDRIANASSO Tojo Christian	JARIALA/DREFT	5335202	
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Tel. 53 352 39

placaz@mel.wanadoo.mg

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: 30/09/08

Lieu: Salle in-fantany Toamaina

Objet: AG PlaCAZ

(Matin)

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RAOELIZ ANAMANANA S. TANGA	BP PlaCAZ	033 11 63 797	
2	RANDRIANA LISON Germain	Président PlaCAZ	asthiana@hotmail.com 033 12 48 484 placaz@mel.moov.mg	
3	MASO Marcelin	chef de district TORAMANGA	033 07 77 260	
4	RAZAFINDRANITRA Daniel Christophe	SG/CRD Mangoro	033 11 30 6 00	
5	RATSI SOMPARARIVO Jean-Solo	ERI/USTAD	Jean-Solo_ratsiso@pekinho.com 033 14 77 1 01	
6	RASOLONDRABENY Alain	chef de district Bricanville	032 52.67.93	
7	BODA Richard	DREFT/ATS	032.07.039.06	
8	Sabine Neve Duthier VM	SRE/PREFETS	03207750 65	
9	RANTOANDRO Quincte	Maire er Ambohibe	023 07 85 6 93	
10	LESABOTSY Celestia	Maire er Anchabarendra	032 07 52 9 23	
11	LAHADY Paul	Maire CD Mahama		
12	LEMARAINA Gabriel	Maire C.R. Mandevanana	052 45 50 8 31	
13	RANOTONDRAHOMY	Maire C/R LOHARIANDAVA	033 07 10 5 84	
14	RAZANAPARANY Lala. H.	Maire CR. Morarano-gara.	033 07 13 3 63.	
15	SOATOMBO Claudine	Maire CR Andelaleka	033 07 91 8 22	
16	LESABOTSY Jules	MAIRE CR JANASANA	032 56 41 8 79	
17	RAZAFINDRAIBE Odon Bernardin	MAIRE Mankambahiny Est	032 53 21 8 35	
18	RAMORASATA	Maire commune rurale Antamandava Nord	033 18 93 2 93.	
19	RATOVARISON Bako Iravata	PLACAZ	0320241597	
20	RANJEVASOA Bako Nirina	BR MEM Toamaina	033 11 58 4 36	

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: 30/09/08

Lieu: Salle de Réunion Faritany Zahamena

Objet: AG PlaCAZ

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RANDRIANARIVON quybutho	CIAD/FPOM	032 415 94 81	
2	MAHEFA Robert	Université OAFNE	032 04 577 43	
3	RAKOTOARIVONY Fortunat	MBG	2032482 fortunat.rakotoariwony@mbot-mg.org	
4	RANDRIAMAHEFA Raussmann	DRDR Anakjiriso	0330879426 0340827944	
5	RANDRIATAVY Lalalahiana	MFG	0331237218 0325231582	
6	AN BOLLEN	MFG	0325400307	
7	BETSARJA Modeste	Maire CR Ambodiriana	0324036761 0330154334	
8	SABY Jean-Baptiste	Maire CR Anterina	0324513049	
9	MOSA François de Sales	Maire CR Marierainy	0332309366	
10	ZAFINJAKA	1er. Adjoint au Maire AMBOINIMANGALAO	0330891227	
11	Randrianirinison Paul	CRD Brickaville	033.14.917.30	
12	RANAIVONASY Jeannin	ESSA	0349116671	
13	RAJOELINA Théodore	Maire C/R FIERENANA	0331178875	
14	FANOBELANTSOA Rahmijaona	Maire CR IHS/val	0324146266	
15	RAJARIISON Antoinette	Dir Pi PROJ-AMM Zahamena	0331460912	
16	Randriamanantsoa Jean Claude	CCED Dichy	0331747487	
17	Jean Noël Ndriramiam	Mitsinjo Androbe	0331193408 mitsinjo@hotmail.com	
18	ANDRIANARALONAN Lalaina	Fédération VSI MIARANA. ICR.	0325142759	
19	RAKOTOARISOA Raymond	Maire C. Sub Atemna	0348352190	
20	RANDRIAMBELON Basile	Maire CR. Ferama nga N. A/ZAKA	0340421180	

Tel. 53 352 39

placaz@mel.wanadoo.mg

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: 30/09/08

Lieu: Grande salle de Fête de l'Es - Fantany

Objet: AG Plaça

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	ABDOUL KADER Jomadi	Maire AMBAGIRE	0331199230	
2	Ravalitera Louissette	Fédération Coba Bricard	0330707531	Louissette
3	Raoelianson Zoso	Fédération Coba Fita	0325617898	
4	Rabotonchariny Jean Baptiste	Fédération Coba Andranobolaha	0330112960	Joy
5	RANDRIANTSON Mathias Etienne	Maire CR FITO	0324057061	Rauff
6	RAZAFISON Arnault Fréjus	Maire CR Andranobolaha	0324068056	
7	Sarotraining Alfred	Maire CR Androdilazana	0324023037 0341326163	
8	BOTOHELY Remi	Maire CR SAHAMBALA	0320770757 0330845383	
9	RANDRIAMISAINA	Kooperativa (KKH) FIAVOTANA ANTANANARIVA	0330199425	
10	MICHEL ENDRONIQUE	C-CD FETRAMBY	FETRAMBY	
11	RANDRIANARIVOSY Jean-christ	Pdt Fédération VOJ RNDZ FANTANY	0331384725	
12	RANDRIAMAMPANENA Parfait	ANGAR	0320529528	
13	E Totofy S.	Projet Sudatary	0724217616	
14	Damananahaviso Saholy	BEM Toama Sina	0320375149	
15	RAMESON A. Harinaïna	CI Mrg	5682284	
16	RAKOTONDRAONINALA Kiady	SRIC/DRETT SLY	0340412719	
17	RASONOLINDANARIVO Jacob	Adjointe au Chef DIST. TOAM. II	0320460640	
18	Alphonse.	Projet Ambatory	0330515722	
19	Brievew Razamon	Boq - vohibe	0324287592	
20	Randriamahalo Saholy	DGEF (DSAP)	0324024306	

Tel. 53 352 39

placaz@mel.wanadoo.mg

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: 30/09/08

Lieu: Grande salle de Fite de l'Ex-Fantany

Objet: AG PlaCAZ

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	Mara Abdolah	Logistique Fantany		
2	André Marie	— —		
3	KIMHEFA Boniface	— —		
4	FITSIRY Séraphin	— —		
5	Via Céline N. yofande	Cour D'Appel	0320468226	
6	FETY PAUL.	MAIRE. CR FETRAOMBY.	0324426741	
7	RAKOTOMASY Franckham	ONG MATEZA	033114472	
8	SABOTSY Jean Louis	chef fleur District Annickali Plé		
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: 01/10/08
Lieu: salle de Réunion Fantany
Objet: AG PlaCAZ

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RAMESON A. Hannava	CI Moramanga	56 822 84	<i>[Signature]</i>
2	Rambrianirinson Paul	CRD Brickaville	033.14.317-30	<i>[Signature]</i>
3	SABY Jean-Baptiste	Maire CR Antemina	0324513049	<i>[Signature]</i>
4	MOSA François de Sales	Maire CR Nianarivo	0330309366	<i>[Signature]</i>
5	BETIANA Modeste	Maire CR Ambodiriana	03240367 61 033 01 343 34	<i>[Signature]</i>
6	ABDOUL LEADER Jmael	CR SUDAGIBE	0331199230	<i>[Signature]</i>
7	RANDRIAMAHEFA Rausmann	DRDR Analajirofo	0330879426 03408 2 4499 0324034654	<i>[Signature]</i>
8	RAKOTOARIVONY Fortunat	MBG	22.324.82.	<i>[Signature]</i>
9	MAHEFA Robert	Université GRENE	032 04 577 43	<i>[Signature]</i>
10	RAMBRIANARIVÉLO quyberho	CIRAD	082 H150431	<i>[Signature]</i>
11	RANDRIANATUANDRO Joseph Christian	Madagascar Vatany	0202252379 0324500017	<i>[Signature]</i>
12	RAKOTOASIMBOLA Armand Todisoa	Association VARECA l'Université GRENE	034 04 636 40	<i>[Signature]</i>
13	RANDRIAMBELOSON Basile	Maire CR.feramanga Ato/zaka	034 04 211 80	<i>[Signature]</i>
14	RAKOTCARISOA Raymond	Maire com. SUB A/ZAKA	034 035 2190	<i>[Signature]</i>
15	Jean Nell Ndrinaury	Mitsinjo Andohibe	033 1193408	<i>[Signature]</i>
16	RANJOANDRO Dmede	Maire CR Ambohibe	033 07 856 93	<i>[Signature]</i>
17	ZAFINJAKA	1er Adjoint au Maire AMBODI MANGAVAO	0330891227	<i>[Signature]</i>
18	Randriamandales Schoby	MEFT/DGEF/ DSAP	0326024806	<i>[Signature]</i>
19	Alphonse	Projet Ambatry	0330515722	<i>[Signature]</i>
20	LEMANANA Raymond	PSDR Toana- sina	53 32047	<i>[Signature]</i>
21	RANDRIAMAMANDRANA Parfait	ANGAP	032 05 275 28	<i>[Signature]</i>



PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: / /
Lieu:
Objet:

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RANDRIAMISAINA	KKH FIAVOTANA Antanandava	0330199425	
2	SAROTRALINA Alfred	Maire CR Ambodilazana	0324023037 0341326163	
x 3	MICHEL EM-DRONIGE	FETRAMOBY	FETRAMOBY	
4	BOTOHELY Remi	Maire CR SAHANBALO	0320770757 0330840383	
5	RAZAFISON Amault Felix	Maire CR ANDRANOBOLAMA	0324065056	
6	RANDRIAKISOA Mathias Etienne	Maire CR FITO	0324057061	
7	FORTIN CHAN Françoise	ORIT Vice PCA de EASTERN TOUR	0321156631 fortin.chan@moov.mg	
8	RANDRIANANTSOA Jean Claude	CCE D. Nidy	0331747487	
9	RAKOTONDRAVONINAKA Kiady	PRIC IDRETT ALM	0340412719	
10	Ravoeharison ZoZo	Federasionina VOI Fito-Azava	0325617898	
11	Ravalitera Louise	Vol Ampanmanobe	0330707531	Louise
12	Rabotonchany Jean Baptiste	VOI Federasionina Andranbolaha	0330112960	13ny.
13	RANDRIANARIVONJY Jean-christ	Pit Federation F. Avaratra VAHA TRINAKA RANGA	03313.847.25	
14	RAJARISON Antoine	ANGAP Zahamena	0331460912	
x 15	RAKOTRAFY Glanhiar	ONG- PIATEBA	0331114472	
16	Marius Abdolalah	SONO	Faritany	
17	André Marie	-11-	Faritany	
18	Seraphin	-11-	Faritany	
19	Boniface	-11-	Faritany	
20	TOHIRI Rahamed	COCCAN	-	

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: / /
Lieu:
Objet:

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RAHO-RASATA	Maire de la CE Antananarivo Nord	033 18 93 293	
2	RAZAFINDRAIBE Odon Bernardin	Maire Manakambahiny Est	032 53 218 33	
3	LESABOTSY Jules	Revue. Janasana	032 56 418 79	
4	FAROMBEANTSOA Rafarisoana	Maire CR AORATOVOA	032 41 462 65	
5	SOATOMBO Claudine	Maire CR Andekaleka	033 07 918 22	
6	RAZANAPARANY Lala. H.	Maire CIR Hararano-Gara	033.07.133.63	
7	LEMARINA Gabriel	Maire CIR Mondranana	033 45 508 31	
8	RAJOELINA Théodore Eric Lola	Maire CIR Fiorenana	033 11 788 75	
9	RAKOTONDRAHONY	Maire CIR. LOHARIANAVA	033 07 105 84	
10	LESABOTSY Celsestin	Maire CR Ambalata	032 07 59 23	
11	LAHADY Paul	Maire CR Anjakamana		
12	RAZAFINDRANITRA Daniel Christophe	SE / CRD Itangoro	033 11 306 00	
13	FETY PAUL	Maire CR. FETRAHIBY	082 44 267 41	
14	RASOANIRANARIVO Jacob	Adjointe Dist TOANABINA	032 04 606 60	
15	RASOLONDRABENY Alain	Chef de District Anticaille	032.02.607.93	
16	Be Totazafas	Projet Ambatory	0324 217 610	
17	RANDRIANANJENDIMA Bernad	ENI -	082 44 659 84	
18	ERDMANN Tom	ERT	033.14.694.41	IKE
19	MASANDRHY Dauphin	Coordo. PlaCAZ.	-	
20	TEFINIRINA Aimé	COORD	-	

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date: / /
Lieu:
Objet:

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	RAHO-RASATA	Maire de la CE Antananarivo Nord	033 18 93 293	
2	RAZAFINDRAIBE Odon Bernardin	Maire Manakambahiny Est	032 53 218 33	
3	LESABOTSY Jules	Revue. Janasana	032 56 418 79	
4	FAROMBEANTSOA Rafarisoana	Maire CR AORATOVOA	032 41 462 65	
5	SOATOMBO Claudine	Maire CR Andekaleka	033 07 918 22	
6	RAZANAPARANY Lala. H.	Maire CIR Hararano-Gara	033.07.133.63	
7	LEMARINA Gabriel	Maire CIR Mondranana	033 45 508 31	
8	RAJOELINA Théodore Eric Lola	Maire CIR Fiorenana	033 11 788 75	
9	RAKOTONDRAHONY	Maire CIR. LOHARIANAVA	033 07 105 84	
10	LESABOTSY Celestin	Maire CR Ambalata	032 07 59 23	
11	LAHADY Paul	Maire CR Anjakamana		
12	RAZAFINDRANITRA Daniel Christophe	SC / CRD Itangoro	033 11 306 00	
13	FETY PAUL	Maire CR. FETRAHIBY	082 44 267 4	
14	RASOANIRANARIVO Jacob	Adjointe Dist TOANANINA	032 04 606 60	
15	RASOLONDRABENY Alain	Chef de District Anticaille	032.02.607.93	
16	Be Totazafas	Projet Ambatory	0324 217 610	
17	RANDRIANANJENDIMA Bernad	ENI -	082 44 659 84	
18	ERDMANN Tom	ERT	033.14.694.41	TIKE
19	MASANDRHY Dauphin	Coordo. PlaCAZ.	-	
20	TEFINIRINA Aimé	COORD	-	

PLATEFORME DE GESTION DE
CORRIDOR ANKENIHENY
ZAHAMENA

FICHE DE PRESENCE

Date : 01/10/2008
Lieu : Salle de fête Ex-Faitangy
Objet : AG PlaCAZ

N°	Nom et prénoms	Organisme	Adresse et/ ou Tél	Emargement
1	MASO Marcellin	Chf de District NOROMANANA	0330777260	<i>[Signature]</i>
2	BODA Richard	DREFT ATS	0320703806	<i>[Signature]</i>
3	Johaniha NOROMANANA	Prête d'honneur PlaCAZ	0320244119	<i>[Signature]</i>
4	NOROFARASOA Yolande R.	Adjoint au Maire CUTOAMINA	0320237800	<i>[Signature]</i>
5	Via Céline M. Yolande	Cour d'Appel	0320668226	<i>[Signature]</i>
6	SABOTSY Jean Louis	Chauffeur District BICKANILLO		Louis
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

ANNEXE 3 : Agenda de l'AG de la PlaCAZ

Lundi 29 septembre 2008

HORAIRES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLES
08:30 - 09:00	Accueil des participants et mots de bienvenue		Equipe PlaCAZ
09:00 - 09:45	Présentation des acquis relatifs au contrôle forestier et à l'exploitation illicite des produits forestiers dans le CAZ Questions/Réponses	Implication des CTD, des STD, Sécurité publique et COBA	Equipe Jariala DREFT
09:45 - 10:00	Pause café		
10:00 - 10:45	Présentation des acquis relatifs à la traçabilité des produits forestiers dans la Commune Rurale Didy Questions/Réponses	Implication des CTD, des STD, Sécurité publique et COBA	Equipe CIRAD
10:45 - 12:30	Table ronde Groupe I : Discussion sur le contrôle forestier et de l'exploitation illicite des produits forestiers dans le CAZ	Manuel de procédure relatif au contrôle forestier et à l'exploitation illicite des produits forestiers dans le CAZ	Facilitateurs
	Groupe II : Discussion sur le contrôle forestier et de l'exploitation illicite des produits forestiers dans le CAZ		Facilitateurs
	Groupe III : Discussion sur le contrôle forestier et de l'exploitation illicite des produits forestiers dans le CAZ		Facilitateurs
14:30 - 15:15	Restitution des travaux de discussion (par groupe)		Rapporteurs
15:15 - 16:00	Présentation de la Vision de Développement durable de l'Ecorégion Ankeniheny Zahamena Questions/réponses	Prise de connaissance et sensibilisation	Equipe PlaCAZ
16:00 - 17:30	Travaux de groupe Groupe I : Discussion sur la Vision de Développement durable de l'Ecorégion Ankeniheny Zahamena	Vision de développement durable de l'Ecorégion Ankeniheny Zahamena réactualisée	Facilitateurs
	Groupe II : Discussion sur la Vision de Développement durable de l'Ecorégion Ankeniheny Zahamena		Facilitateurs
	Groupe III : Discussion sur la Vision de Développement durable de l'Ecorégion Ankeniheny Zahamena		Facilitateurs

Mardi 30 septembre 2008

HORAIRES	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLES	
08:30 - 09:15	Restitution des travaux de discussion (par groupe)		Rapporteurs	
09:15 - 10:00	Présentation du processus de la mise en place de la Nouvelle Aire Protégée Corridor Ankeniheny Zahamena (NAPCAZ) Questions/Réponses	Appropriation de la pertinence de la mise en place de la NAPCAZ	CI, DREFT, Equipe technique de la mise en place du NAPCAZ	
10:00 - 10:15	Pause café			
10:15 - 11:00	Présentation des activités, de l'approche et des acquis de l'ERI Toamasina Questions/Réponses	Partage d'informations	Equipe ERI	
11:00 - 12:30	Travaux de groupe sur sujets divers	Groupe I : Panel sur l'élaboration d'une charte de responsabilité portant l'instauration de la bonne gouvernance de l'Ecorégion Ankeniheny Zahamena	Charte de responsabilité avec scénarii de structure de gestion / gouvernance de la NAP CAZ	Groupe Panel
		Groupe II : Discussion sur les projets de développement institutionnel, organisationnel et financier de la PLACAZ	Projet rectificatif du RI élaboré Rapport financier validé	CORE
		Groupe III : Discussion sur la stratégie de pérennisation de la PLACAZ	Projet de stratégie de pérennisation de la PlaCAZ élaboré	Comité Ad' hoc
14:30 - 16:45	Travaux de groupe sur sujets divers (suite)	Groupe I : Panel sur l'élaboration d'une charte de responsabilité portant l'instauration de la bonne gouvernance de l'Ecorégion Ankeniheny Zahamena	Charte de responsabilité avec scénarii de structure de gestion / gouvernance de la NAP CAZ	Groupe Panel
		Groupe II : Discussion sur les projets de développement institutionnel, organisationnel et financier de la PLACAZ	Projet rectificatif du règlement intérieur élaboré Rapport financier validé	CORE
		Groupe III : Discussion sur la stratégie de pérennisation de la PLACAZ	Projet de stratégie de pérennisation de la PlaCAZ élaboré	Comité Ad' hoc
16:45 - 17:30	Restitution des travaux de discussion (par groupe)		Rapporteurs	

Mercredi 01 octobre 2008

HORAIRES		ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLES
08:30 - 09:00		Ouverture officielle	Implication des autorités	Equipe PlaCAZ
09:00 - 10:30		Validation et prise de délibération sur les résultats de travaux de groupe du 29 - 30 septembre 2008 : - Rapport technique et financier - Document technique organisationnel et institutionnel	- Manuel de Procédures BMC validé - Charte de responsabilité sur la gestion de l'ERAZ validée. - Scenarii de structure de gestion / gouvernance du NAPCAZ validés - Vision de développement ERAZ réactualisée - Scénarii d'approche appropriée à la PlaCAZ validée - Règlement intérieur de la PlaCAZ toiletté et ratifié - Quitus sur rapport technique et financier	Equipe PlaCAZ
10: 30 - 10:45		Pause café		
10:45 - 12:30		Validation et prise de délibération sur les résultats de travaux de groupe du 29 - 30 septembre 2008 : - Admission des nouveaux membres de la PlaCAZ - Reconstitution des membres du Collège des représentants de la PlaCAZ (CORE) - Reconstitution du Bureau Permanent de la PlaCAZ : Président, Trésoriers de la PlaCAZ	- Des nouveaux membres recrutés - CoRe reconstitué - Bureau permanent reconstitué	Equipe PlaCAZ
14:30 - 15:00	Présentation des activités	ACCE - Madagascar Voakajy Questions - Réponses	Partage d'informations	Equipe ACCE - Madagascar Voakajy
15:00 - 15:30		MBG Questions - Réponses		Equipe MBG
15:30 - 16:00		ONG Mitsinjo (Site RAMSAR) Questions - Réponses		Equipe ONG Mitsinjo
17:30 - 19:30		Dîner - débat		
		Projet Ambatovy Questions- Réponses		Equipe Projet Ambatovy
19:30		Clôture officielle		

ANNEXE 5 : Procès verbaux de l'AG de la PlaCAZ

PROCES VERBAL DE L'AG DE LA PlaCAZ

Date : Lundi 29 septembre 2008
Lieu : Salle de fête ex-faritany Toamasina
Objet : Assemblée Générale de la Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (PlaCAZ)
Participants : cf fiche de présence

L'an deux mille huit les 29 - 30 septembre et 1^{er} octobre 2008 s'est tenue l'Assemblée Générale de la Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (PlaCAZ) sous la présidence de Monsieur Gervais RANDRIANALISON, Président de la dite plateforme.

Pendant la séance du lundi 29 septembre 2008, le Président de la PlaCAZ, après avoir adressé le mot de bienvenue et de remerciements à l'endroit de tous les participants, a présenté brièvement la PlaCAZ, les raisons de la tenue de cette AG suivi de la présentation de l'agenda.

Diverses présentations suivies de questions réponses se sont succédées à savoir :

- **Exploitation durable, traçabilité et contrôle forestier décentralisé de bois du massif forestier d'Ambohilero, Commune Rurale de Didy, Région Alaotra-Mangoro** par Pierre MONTAGNE (CIRAD) et Guy Bertho RANDRIANARIVELO (ex-projet FFEM Biodiversité)
- **Les acquis des ateliers intercommunaux sur le contrôle forestier concernant l'exploitation illicite des produits forestiers dans le Corridor forestier Ankeniheny Zahamena** par Sabine Marie Dorothee VIA (DREFT Atsinanana)

Après ces deux (2) présentations, une table ronde relative au contrôle forestier concernant l'exploitation illicite des produits forestiers dans le CAZ a été réalisée.

Les participants ont été subdivisés en quatre (4) groupes :

- groupe 1 : les Collectivités Territoriales Décentralisées,
- groupe 2 : les Services Techniques Déconcentrées,
- groupe 3 : les structures de veille, et
- groupe 4 : les Partenaires Techniques et Financiers.

Une présentation des résultats a été effectuée par les rapporteurs de chaque groupe.

L'étape suivante a été consacrée à la présentation ci-après suivie de questions réponses :

- **La Vision de Développement Durable de l'Eco-Région Ankeniheny Zahamena** par Tiana RAOELIZANAMANANA (PlaCAZ)



Après cette dernière présentation, un travail de groupe relatif à la vision de développement durable de l'éco-région Ankeniheny Zahamena a été effectuée. Les quatre (4) groupes cités auparavant ont été retenus pendant ce travail de groupe.

L'ordre du jour étant terminé, la séance du lundi 29 septembre 2008 a été clôturée.

Le Président

Le Secrétaire de la séance



RANDRIANALISON Gervais

RAOELIZANAMANANA Tiana

PROCES VERBAL DE L'AG DE LA PlaCAZ

Date : Mardi 30 septembre 2008
Lieu : Salle de fête ex-faritany Toamasina
Objet : Assemblée Générale de la Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (PlaCAZ)
Participants : cf fiche de présence

L'an deux mille huit les 29 - 30 septembre et 1^{er} octobre 2008 s'est tenue l'Assemblée Générale de la Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (PlaCAZ) sous la présidence de Monsieur Gervais RANDRIANALISON, Président de la dite plateforme.

Pendant la séance du mardi 30 septembre 2008, le Président de la PlaCAZ a adressé les salutations, remerciements et encouragements aux participants. Ensuite, l'agenda a été présenté.

En premier lieu, une présentation des résultats du travail de groupe relatif à la vision de développement durable de l'éco-région Ankeniheny Zahamena a été effectuée par les rapporteurs.

En second lieu, diverses présentations suivies de questions réponses se sont succédées à savoir :

- **Création de la Nouvelle Aire Protégée Corridor Ankeniheny Zahamena** par Hantanirina RAVOLOLONANAHARY (CI)
- **Le Programme Ecoregional Initiatives (ERI) dans l'ex-Province de Toamasina approches, activités, acquis et perspectives** par Thomas ERDMANN et Mamy RAKOTONDRAZAKA (ERI)
- **Le programme bioethanol à Madagascar et inextensio en Afrique Sub-saharienne** par Bienvenu RAJAONSON (Banque Mondiale)

A titre d'introduction sur le sujet de réflexion concernant la pérennisation de la PlaCAZ, une question sur la raison d'être de la PlaCAZ a été posée par le Président « Est-il nécessaire encore de garder la PLACAZ ? ». Cette question a été jugée inopportune par tous les participants et l'adage qui ne dit mot consent a été adopté.

L'après-midi a été consacré au travail de groupe.

Les participants ont été subdivisés en trois (3) groupes. Les sujets de réflexion de chaque groupe ont été différents :

- groupe 1 : révision de la mission de la PlaCAZ,
- groupe 2 : révision de la structure de la PlaCAZ,
- groupe 3 : reconstitution du Comité de Représentants (CORE),

Après le travail de groupe, une présentation des résultats a été effectuée par les rapporteurs.

L'ordre du jour étant terminé, la séance du mardi 30 septembre 2008 a été clôturée.

Le Président

Le Secrétaire de la séance



RANDRIANALISON Gervais

RAOELIZANAMANANA Tiana

PROCES VERBAL DE L'AG DE LA PlaCAZ

Date : Mercredi 01^{er} octobre 2008
Lieu : Salle de fête ex-faritany Toamasina
Objet : Assemblée Générale de la Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (PlaCAZ)
Participants : cf fiche de présence

L'an deux mille huit le 29 - 30 septembre et 1^{er} octobre 2008 s'est tenue l'Assemblée Générale de la Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena (PlaCAZ) sous la présidence de Monsieur Gervais RANDRIANALISON, Président de la dite plateforme.

La séance d'ouverture du mercredi 1^{er} octobre 2008 est honorée par la présence des autorités et invités suivants :

- Monsieur Le Directeur Régional de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme Atsinanana,
- Monsieur Le Chef de District Moramanga,
- Madame Le Sénateur, Vice Présidente de la PlaCAZ,
- Madame Le Représentant de la Commune Urbaine de Toamasina,
- Monsieur Le Coordonnateur Régional de l'Alliance USAID et du Programme ERI Toamasina.

Après l'hymne national et les salutations et les mots de remerciements adressés à l'endroit des autorités et participants présents, le président a cité les articles du statut et du règlement intérieur de la PlaCAZ pour la conformité de cette AG qui est bien stipulée dans l'article 16 du statut de la Plateforme de gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena.

Les autorités et les invités d'honneur, à travers leurs discours, ont tous mis l'accent sur l'importance et l'utilité de la PlaCAZ dans la conservation de la biodiversité du CAZ et l'amélioration du bien être socio-économique de la population locale.

Monsieur Le Directeur Régional de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme Atsinanana a proclamé l'ouverture officielle de l'Assemblée Générale de la PlaCAZ.

Les activités suivantes ont été effectuées :

- la présentation du rapport d'activités 2007,
- la présentation du rapport financier 2007,
- la ratification du Règlement Intérieur : art. 2, 9, 10 et 12 bis, et
- la réception de nouveaux membres.

Ces deux rapports cités précédemment ont obtenu le quitus de l'AG par acclamation.



Les nouveaux membres qui ont manifesté leur intérêt ont été priés de se conformer à l'article 23 du Règlement Intérieur de la PlaCAZ.

Les résultats des travaux de groupe du 29 et 30 septembre 2008 ont été ensuite présentés et validés par l'AG.

La suite de la séance du mercredi 01^{er} octobre a été consacrée aux activités ci-après :

- l'élection des membres du CORE :

Les membres du CORE sont :

Membres désignés			
Chef de Région	Chef de Région Atsinanana		
	Chef de Région Alaotra Mangoro		
	Chef de Région Analanjirofo		
DREFT	DREFT Atsinanana		
	DREFT Alaotra Mangoro		
	DREFT Analanjirofo		
Directeur Inter-Régional des Mines			
Représentant de l'AG			
Président de la PlaCAZ		RANDRIANALISON Gervais	033 12 484 84
Représentant des maires par Région	Maire de la Commune Rurale de Fierenana	RAJOELINA Théodore Eric Lola	033 11 788 75
	Maire de la Commune Rurale Andekaleka	SOATOMBO Claudine	033 07 918 22
	Maire de la Commune Rurale Ambohibe Vavatenina	RATOANDRO Amedée	033 07 856 93 033 06 542 27
Représentants du secteur privé et des partenaires techniques et financiers	Coordonnateur CI	RAVOLOLONANAHARY Hantanirina	
	Directeur Inter-Régional ANGAP	RANDRIAMAMPIANINA Parfait	
Représentants de la Société Civile	CRD Mangoro	RAZAFINDRAMANITRA Christopher	033 11 306 00 020 56 822 66
	CRD Brickaville	RANDRIANIRINISON Paul	033 14 917 30
	Fédération FITOKISANA Didy Ambatondrazaka	RANDRIAMANANTSOA Jean Claude	033 17 474 87

	Fédération Moramanga	ANDRIANAVALONA Rabenasolo Ony Lalaina	032 51 427 59
Représentant de la DRDR des 3 Régions			
Représentant de la Direction de la Reforme Foncière et de l'Aménagement du Territoire			

Le représentant de la DRDR des trois (3) Régions et celui de la Direction de la Reforme Foncière et de l'Aménagement du Territoire sont à déterminer ultérieurement.

- la démission du Président en cours :

Vu les problèmes afférents à l'organisation d'une AG, le mandat du président en exercice a été écourté de trois (3) mois.

- l'élection du Président de la PlaCAZ :

Personne n'a été enregistré dans la liste des candidats à la présidence de la PlaCAZ. Le Président par intérim, Monsieur Parfait RANDRIAMAMPIANINA, a prolongé le délai pour s'inscrire ou émettre une proposition. Trois (3) membres ont proposé un même candidat qui est le Président sortant, Monsieur Gervais RANDRIANALISON.

Après un vote secret, il a été élu Président de la PlaCAZ avec quarante deux (42) voies sur quarante neuf (49) dont six (6) blancs et un (1) nul.

- L'élection du Président d'honneur :

Madame Le Docteur Johanita NDAHIMANANJARA a été élue Président d'honneur de la PlaCAZ à l'unanimité.

Diverses présentations se sont succédées à savoir :

- **Conservation à base communautaire de la future aire protégée de Vohibe** par Fortunat RAKOTOARIVONY (MBG)
- **Madagasikara voakajy : présentation des activités dans le Corridor Ankeniheny Zahamena** par Christian RANDRIANATOANDRO (Madagasikara Voakajy)

La séance du mercredi 01^{er} octobre 2008 a été suivie d'un dîner débat à l'Hôtel Le Toamasina.

Une présentation du **projet Ambatovy** suivie de questions réponses a été menée pendant ce dîner débat.

L'ordre de jour étant terminé, Madame Le Président d'honneur, a prononcé la clôture de l'AG de la PLaCAZ.

EXTRAIT DES ARTICLES RELATIFS A L'AG

Statut

Art 11-De l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale, constituée par les membres stipulés dans l'art. 6, détient le pouvoir suprême de la Plate-forme du Corridor Ankeniheny Zahamena.

L'Assemblée Générale vote les programmes d'activités proposés par la Coordination, cautionnés d'avance par le collège des représentants.

La séance est publique, mais en cas de besoin et sur la demande du 1/3 des membres du collège, elle peut être tenue à huis clos.

L'Assemblée Générale est dirigée par un Président élu par les membres pour une durée de 3 ans selon les procédures déterminées par le Règlement Intérieur.

Art 16 - Des Réunions des organes de la Plate-forme

16-a Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit deux (02) fois par an en réunion ordinaire. La première réunion est tenue au cours du premier trimestre de l'année d'exercice. La deuxième se déroule au cours du dernier trimestre de l'année d'exercice.

RI

Article. 38 : L'Assemblée Générale se réunit deux (02) fois par an en réunion ordinaire.

Article. 44 : Des commissions peuvent être mises en place au cours de l'Assemblée Générale pour faciliter les travaux et prises de décisions

Le Président

Le Secrétaire de la séance



RANDRIANALISON Gervais

RAOELIZANAMANANA Tiana

ANNEXE 6 : Règlement intérieur de la PlaCAZ

TITRE I DISPOSITIONS GENERALES

Article Premier : Le présent règlement intérieur est établi conformément à l'article 22 des statuts de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena afin d'assurer sa bonne gestion et son bon fonctionnement. Au besoin un manuel de Procédure le complétera.

Article 2 : (Ancien) Le Président de la Délégation Spéciale de la Province Autonome de Toamasina assure la présidence d'honneur de la Plate forme de Gestion du Corridor forestier Ankeniheny Zahamena.

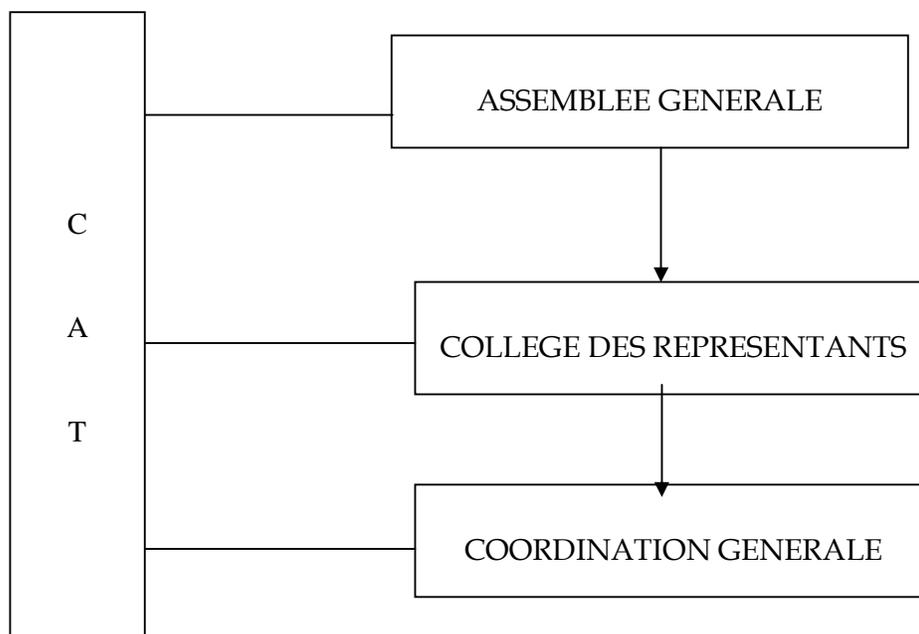
Article 2 : (Nouveau) Les trois Chefs de Région : Alaotra Mangoro, Atsinanana et Analanjirofo assurent collégalement la présidence d'honneur de la Plate forme de Gestion du Corridor Forestier Ankeniheny Zahamena. Outre ces Chefs de Régions, l'Assemblée Générale peut désigner aussi une autre personne et sur proposition du Collège des Représentants (CoRe).
La Présidence d'honneur constitue l'organe d'orientation, de sauvegarde et du suivi de la politique générale de la PlaCAZ.

TITRE II DISPOSITIONS ORGANIQUES

ORGANIGRAMME DE LA PLATE FORME DU CORRIDOR ANKENIHENY ZAHAMENA

Article. 3 : L'Organigramme de la Plate forme se présente comme suit :

- L'Assemblée Générale avec un Président
- Le Collège des Représentants
- La Coordination Générale
- Le Comité d'Appui Technique



Assemblée Générale

Article. 4 : Les membres de l'Assemblée Générale sont ceux énumérés à l'article 7 des Statuts de la Plate forme à savoir les structures et Institutions qui initient toutes les actions et interventions au niveau du Corridor : Sociétés Civiles, (associations paysannes, associations caritatives), Opérateurs économiques, Services Techniques Déconcentré, Collectivités Territoriales Décentralisées (Région, Commune, District), éventuellement les Elus.

Article. 5 : Attribution de la Structure

- Participer à la définition de la politique de développement et de conservation des zones concernant le corridor
- S'assurer du suivi du Plan de Gestion du corridor
- Informer les Autorités compétentes sur toutes les activités ou faits pouvant menacer le corridor
- Apporter son appui/conseil à la prise de décision concernant la Gestion du Corridor à différents niveaux.
- Maître d'œuvre dans la coordination des activités de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena et saisir les Autorités compétentes en cas de besoin.
- Contribuer au renforcement des capacités des structures de concertation régionales (développement de partenariat, développement de compétence)
- Faciliter les échanges inter structures, encadrer les structures de concertation dans les différentes phases d'élaboration du Plan de Gestion, dans le suivi des interventions et l'évaluation des impacts.

- Mettre en place une Base de Données concernant le Corridor et les communes riveraines.
- Faciliter la diffusion et la circulation (fluidité) des informations relatives au corridor auprès de ses membres, des partenaires et des autres institutions concernées par ce corridor.

Article. 6 : Outre les Présidents d'Honneur, L'Assemblée Générale a un président élu par ses membres. Il peut être proposé par le collège et/ou se propose lui même pour une durée de 03 ans

Article. 7 : Attributions du Président.

Les Attributions du Président sont énumérées comme suit :

- Plaidoyer les intérêts de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena.
- Organiser et diriger les activités de Négociation
- Représenter la Plate forme auprès des diverses institutions
- Développer le système de partenariat de la Plate forme
- Arrêter et décider les orientations et politiques Générales de la Plateforme du Corridor Ankeniheny Zahamena de concert avec le Collège des Représentants.

Le président est non rémunéré, les fonctions de Président sont gratuites, toutefois les frais et dépenses occasionnés par l'exercice de ses fonctions sont pris en charges par la Plate- Forme et la modalité sera définie par le Manuel de Procédure.

Article. 8 : Le Président est secondé par un Vice-président qui le supplée en cas d'absence. Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, le Vice-président est désigné par le Président et validé par le Collège des Représentants.

Collège des Représentants

Article. 9 (Ancien) : Le collège des Représentants est composé par des membres désignés 1/3 et des membres représentants de l'Assemblée Générale 2/3 pour maintenir la proportionnalité. Ils sont fixés au nombre de Trente cinq (35) au maximum.

Article. 9 (Nouveau) : Le collège des Représentants est composé par des membres désignés et des membres représentants de l'Assemblée Générale. Ils sont fixés au nombre de vingt trois (23).

Article. 10 (Ancien) : Les membres désignés (1/3) doivent comporter au moins les institutions et structures ci-après :

- Le Président de la Province autonome de Toamasina
- Les trois (03) Chefs de Région de la Province
- Le Directeur Inter Régional de l'Environnement et des Eaux et Forêt (DIREEF)
- Les Membres fondateurs (au nombre de 05)

Les représentants de l'Assemblée Générale (2/3) :

- 2 Représentants du Secteur Privé,
- 6 Représentants des communes
- 3 Représentants des COBA et Associations villageoises
- 3 Représentants des ONG
- 3 Représentants des CRD
- 3 Représentants des PTF
- 3 Représentants des Services Techniques Déconcentrés.

Article. 10 (Nouveau) : Les membres désignés doivent comporter au moins les institutions et structures ci-après :

- Les trois (3) Chefs de Région
- Les trois (3) Directeurs Régionaux de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme
- Le Directeur Inter-Régional des Mines (1)

Les représentants de l'Assemblée Générale :

- Le Président (1)
- 1 Représentant des Maires par Région (3)
- 2 Représentants du Secteur Privé et des Partenaires Techniques et Financiers (2),
- 5 Représentants de la société civile : COBA, VOI, ONG,... (5),
- 1 Représentant des Chefs de District par Région (3),
- 1 Représentant de la Direction Régionale de Développement Rural des trois (3) Régions (1)
- 1 Représentant de la Direction de la Reforme Foncière et de l'Aménagement du Territoire (1)

Article. 11 : Attributions du Collège :

- Valider et approuver les rapports d'activité technique et financière de la Plate Forme soumis par le Coordonnateur général et soumettre à l'Assemblée Générale pour quitus.
- Préparer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (Ordinaire ou extraordinaire)
- Contrôler la gestion financière, administrative et technique de la Plate - forme en cas de besoin et en accord avec le Président.
- Communiquer les préoccupations des membres à la coordination générale
- Elaborer le plan de pérennisation de la Plate forme pour la gestion durable des ressources naturelles et du bien-être des populations riveraines
- Promouvoir la Plate forme auprès des Autorités, public, partenaires techniques et financiers à travers des supports informatifs.
- Fournir les informations sur la Plate forme à la Coordination Générale
- Etablir un plan de pérennisation financière
- Les membres du Collège ont l'obligation d'informer leur Collège d'origine.

Article. 12-Fonctionnement du collège :

Le Collège des Représentants travaille en commissions ad hoc permanentes. Chaque Commission est dirigée par un Président élu par et parmi ses membres

Article 12 bis : Dans le cadre de ses attributions, le collège des représentants (CoRe) peut créer une cellule de prestation de services pour la mise en œuvre des dispositions de l'alinéa 4 de l'article 17 du statut sur proposition du Bureau permanent.

La Coordination Générale

Article. 13 : La Coordination Générale est constituée d'un Coordonnateur Général, un Secrétaire Technique et un Responsable de l'Information et de Suivi-Evaluation.

Le Coordonnateur Général

Article. 14 : Désigné par le Président (pouvoir discrétionnaire du président) et validé par le Collège des Représentants.

Article. 15 : Attributions du Coordonnateur Général

- Le Coordonnateur Général assure le bon fonctionnement de l'Assemblée Générale
- Assure la coordination de mise en œuvre des programmes de travail de Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena
- Appuie le Président dans l'exécution des décisions et résolutions de l'Assemblée Générale et du Collège
- Représente la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena dans les réunions techniques et peut déléguer au Secrétaire Technique
- Il est le responsable devant le Président dans l'exécution des activités
- Sollicite le Comité d'Appui Technique en cas de besoin
- Assure la bonne gestion des ressources de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena
- Assure la fluidité de la circulation des informations entre les membres et avec l'extérieur
- Consigne les chèques avec un membre fondateur désigné par le collège
- Assure l'élaboration du Plan Stratégique de la Plate-Forme
- Présente les rapports techniques et financiers auprès du collège et du président pour un quitus.
- Appui le président dans la recherche des partenaires techniques et financiers
- Assurer le suivi de la réalisation des actions/activités
- Participe aux actions de Plaidoyer
- Mobiliser les membres de la Plate forme et inciter les partenaires à participer aux activités de la plate-forme

Secrétariat Technique

Article. 16 : Le Secrétariat Technique est composé par le Secrétaire Technique et le Responsable d'Information Suivi- Evaluation

Article. 17 : Attributions du Secrétaire Technique

- Mettre en œuvre avec les partenaires la stratégie d'intervention dans le corridor, en tenant compte de l'orientation globale de la Plate-forme.
- Gérer journalièrement les affaires de la Plate-forme
- Assurer la mise en œuvre des activités de la Plate forme sous la coordination du Coordonnateur Générale
- Identifier les partenaires techniques et financiers potentiels et préparer les dossiers techniques de demande de financement
- Participer à des séances de discussion à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale pour présenter et/ou défendre les intérêts du corridor
- Assurer l'application du Manuel de Procédures de gestion financière et de gestion des biens de la plate-forme
- Appuyer l'élaboration du Plan Stratégique, le PTA de la Plate forme et assurer leur mise en œuvre
- Entretenir les relations et la synergie avec les différents intervenants
- Etablir les rapports d'avancement et d'évaluation périodique des activités et des résultats dans le corridor
- Mettre en œuvre le plan de pérennisation de la Plate forme pour la gestion durable des ressources naturelles et du bien-être des populations riveraines
- Promouvoir la Plate forme auprès des autorités, public, partenaires techniques et financiers à travers des supports informatifs
- Vérifier la qualité de tous les produits qui sortent des activités de la plate-forme
- Préparer les documents administratifs et financiers dans le cadre des domaines de sa compétence (ordre de mission, gestion de la petite caisse, utilisation des fonds alloués, pièces justificatives) en application des procédures en vigueur et faire approuver et viser par le Coordonnateur
- assurer la tenue de la comptabilité de la Plate forme et en rendre compte au coordonnateur.
- Rendre compte des activités de la Coordination Générale au collège des représentants à travers le Coordonnateur Général.

Article. 18 : Attributions du RISE

- Elaborer et mettre en œuvre le système de suivi évaluation des activités de la Plate forme et fournir des rapports périodiques avec des indicateurs objectivement vérifiables
- Se tenir au courant des initiatives et des activités de conservation et de développement dans le corridor et défendre la vision eco-régionale en relation avec ces activités et initiatives
- disposer de toutes les informations concernant la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena
- Entretenir les relations avec les différents intervenants en matière d'informations et établir la synergie avec les autres systèmes d'informations
- Faciliter la bonne circulation des informations (double sens), entre les membres de la plate-forme

- Produire les supports informatifs
- Elaborer et mettre en oeuvre le plan de communication relatif au corridor
- Effectuer le suivi des protocoles de collaboration avec les partenaires de la Plate forme (programmes de réalisation, ONG, Bureaux d'études, Consultants, ...)
- Identifier en collaboration avec le Secrétaire Technique et le CAT les besoins en formation et le renforcement des capacités des membres de la plate-forme
- Compiler et mettre à disposition les informations concernant le corridor
- Développer et gérer le système d'information sur le corridor en cohérence avec les systèmes d'information régionaux, provinciaux et nationaux
- Intégrer des informations sur la GRN dans le SIR
- Elaborer des outils d'aide à la décision (cartes, supports de communication...)
- Fournir des éléments pour l'établissement des Rapports

TITRE III

ADHESION – DEMISSION – RADIATION

Conditions et Procédures d'adhésion d'un nouveau membre :

Article. 19 : Le Secrétariat Exécutif est tenu de donner les informations suivantes aux personnes physiques ou morales ayant l'intention d'adhérer à la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena: conditions et procédures d'adhésion, copie des statuts et du Règlement Intérieur et autres documents de présentation.

Article. 20 : Le dossier d'adhésion est à déposer par le demandeur au siège de la Plate-Forme. Il lui en sera délivré récépissé de dépôt

Article. 21 : Le dossier de demande d'adhésion comprend :

- Une lettre demandant l'adhésion adressée au Président de la PLATE-FORME et qui doit impérativement mentionner que le demandeur :
 - o déclare partager les valeurs et les principes sur lesquels la Plate forme se fonde
 - o a pris préalablement connaissance des statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et qu'il déclare s'y soumettre
 - o déclare contribuer activement à l'atteinte des objectifs de la Plate Forme
- Tout document administratif attestant son existence officielle accompagné d'un document de présentation

Article. 22 : Le Secrétariat Exécutif, après avoir vérifié que les éléments de dossier sont complets, transmet les dossiers de demande d'adhésion au Collège des Représentants. Ce dernier étudie les dossiers de demande d'adhésion lors de ses réunions (au plus tard 30 jours avant la prochaine Assemblée Générale Ordinaire) et émet des avis. Le Collège des Représentants réserve le droit de s'enquérir auprès des tiers des informations complémentaires concernant les demandeurs d'adhésion, si nécessaire. Ces avis sont mentionnés dans les procès-verbaux de réunion du Collège des Représentants.

Les avis du Collège des Représentants sur les demandes d'adhésion sont transmis à l'Assemblée Générale Ordinaire des membres qui est la seule instance décisionnelle quant à l'acceptation ou au refus des demandes d'adhésion.

Article. 23 : Les demandeurs d'adhésion sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire des membres lors de laquelle leurs demandes seront délibérées. Les demandeurs doivent y être présents à titre d'observateurs. Les membres peuvent à ce moment demander des informations aux demandeurs.

Article. 24 : Au cas où les demandes sont acceptées par l'Assemblée Générale, les nouveaux membres en seront notifiés. En cas de refus, les demandeurs d'adhésion sont également notifiés. Les décisions des membres au sujet des demandes d'adhésion doivent être inscrites dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Modalités et procédures de démission d'un membre :

Article. 25 : Chaque membre a le droit absolu de déposer sa démission de la Plate-forme

Article. 26 : Toute démission doit être signifiée à tout moment par lettre adressée par l'intéressée au Président de la Plate-forme.

Article. 27 : Le Secrétariat Exécutif est tenu d'informer par écrit tous les membres des démissions déposées après réception de la délibération en provenance du Collège des Représentants.

Article. 28 : Au cas où le démissionnaire est membre du Collège des Représentants, la nomination du nouvel membre en remplacement du démissionnaire ne se fera que par décision prise par les membres en Assemblée Générale Extraordinaire.

Modalités et procédures de radiation d'un membre :

Article. 29: Sur demande motivée, tout membre de la Plate forme et tout partenaire peut saisir le Collège des Représentants pour diligenter une enquête sur un membre en adressant cette demande à la Coordination Générale.

Le Collège des Représentants dispose d'un délai de 20 jours après la demande pour entamer l'enquête. Le Collège des Représentants doit impérativement entendre l'intéressé. Ce dernier peut se faire assister de deux membres de son choix.

Il revient au Collège des Représentants de constituer un dossier concernant l'intéressé. Ce dossier, contenant les résultats des enquêtes, les éléments probants et l'avis du Collège des Représentants est présenté par ce dernier lors de la plus proche Assemblée Générale.

Article. 30 : La décision de radiation d'un membre relève uniquement de l'Assemblée Générale, à la majorité absolue des membres présents.

Article. 31 : Les avis du Collège des Représentants, ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale sur la radiation, doit être conformes aux dispositions du présent Règlement Intérieur quant aux types de faute susceptible d'être sanctionné.

Article. 30 : La décision de radiation est notifiée au concernée par lettre recommandée signée avec accusé de réception.

TITRE IV DROITS ET OBLIGATION DES MEMBRES

Article. 32 : Tout membre a l'obligation de :

- Assister obligatoirement à l'Assemblée Générale
- Se conformer aux dispositions des statuts et Règlement Intérieur
- Défendre à tout moment les intérêts de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena
- Se conformer aux documents cadre et institutionnel de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena
- Participer à la promotion active de la mission et de la vision de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena
- Respecter les décisions prises lors de l'Assemblées Générales de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena
- Inciter l'adhésion des nouveaux membres potentiels

Droits des membres

Article. 33 : Chaque membre a le droit de :

- Droit à l'information périodique concernant le corridor
- Accéder aux informations dont la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena en dispose
- Demander des explications par rapport aux responsabilités et tâches des différents composants de la Plate-forme, lors des Assemblées Générales
- Se défendre, en cas de prononciation de sanctions à son endroit
- Bénéficier des avantages liés aux prestations de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena, tels que prévus par le manuel de procédure

Les fautes passibles de sanctions et les sanctions y afférentes

Article. 34 : La non-participation des membres à la vie active de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena au bout de deux ans entraîne une radiation sans sommation.

Article. 35 : L'usurpation et l'utilisation du nom de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena sans l'autorisation express du Président

Article. 36 : Tout comportement à l'extérieur nuisant à la crédibilité et accusant des préjudices à Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena

Article. 37 : Détournement des biens et ressources de la Plate-forme

TITRE V FONCTIONNEMENT DES DIVERS ORGANES

Modalités de fonctionnement de l'Assemblée Générale

Article. 38 : L'Assemblée Générale se réunit deux (02) fois par an en réunion ordinaire.

Article. 39 : L'Assemblée Générale se fait suivant la convocation du Président avec ordre du jour.

Article. 40 : Sur la demande du 2/3 du collège des Représentants ou du Président, l'Assemblée Générale peut se réunir en session extraordinaire convoquée par le Président avec ordre du jour.

Article. 41 : La convocation des membres pour une réunion en Assemblée Générale est faite par lettre (avec Accusé de Réception) envoyée au moins 15 jours avec confirmation par voie de médias.

Article. 42 : L'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit toujours accompagner la lettre de convocation. Cet ordre du jour est déterminé lors d'une réunion du Collège des représentants précédant l'Assemblée Générale, ou par les 1/3 des membres initiateurs de l'Assemblée Générale. Au démarrage de l'Assemblée Générale, les membres valident, amendent ou modifient cet ordre du jour.

Article. 43 : L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement qu'en la présence de la 2/3 des membres à l'ouverture de la session. Si ce quorum n'est pas atteint, le Président de la Plate forme convoquera le Collège des Représentants pour statuer sur les affaires ou les sujets.

Article. 44 : Des commissions peuvent être mises en place au cours de l'Assemblée Générale pour faciliter les travaux et prises de décisions.

Article. 45 : Les décisions de l'Assemblée Générale (Ordinaire ou Extraordinaire) sont prises par consensus. A défaut, il est procédé au vote à la majorité des membres présents. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

Article. 46 : Les élections lors de l'Assemblée Générale sont faites par vote ou scrutin secret.

Article. 47 : Le droit de vote est personnel.

Article. 48 : Chaque institution est représentée par une (01) seule personne membre dûment mandatée par l'institution.

Article. 49 : Les résolutions de l'Assemblée Générale fait l'objet d'un Procès-verbal dûment signé par le Président et le Secrétaire de Séance.

Article. 50 : Le secrétariat lors de la session de l'Assemblée Générale est la responsabilité du Secrétariat Technique de la Plate -Forme, y compris la rédaction et la diffusion du Procès-verbal. Ce Procès-verbal doit être envoyé aux membres au plus tard 01 mois après la tenue de l'Assemblée Générale.

Article. 51 : Une commission d'investigation peut être mise en place en cas de besoin sur proposition du collège sur les affaires de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena.

Article. 52 : La séance est publique mais en cas de besoin et sur la demande du Collège elle peut être tenue a huis clos.

Modalités de fonctionnement du Collège des Représentants

Article. 53 : Le Collège des Représentants se réunit périodiquement par trimestre mais en cas de besoin et sous la convocation du Président, il peut siéger en session extraordinaire.

Article. 54 : Pour des raisons rentrant dans le cadre de ses fonctions et nécessitant l'avis et/ou la décision du Collège des Représentants, Le Coordonnateur Général peut demander si nécessaire une réunion du Collège des Représentants, avec l'accord du Président.

Article. 55 : Les membres du Collège des Représentants sont solidairement responsables dans l'exécution de leurs mandats. Ils sont tenus à respecter les éléments confidentiels issus de leurs réunions.

Article. 56 : Si pour une raison quelconque, un membre du Collège des Représentants démissionne, ou se trouve dans l'incapacité d'assumer ses fonctions, les membres restants du Collège désignent un remplaçant parmi les membres de l'Association jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Article. 57 : Le Coordonnateur Général doit toujours assister à titre consultatif aux réunions du Collège des Représentants. Le Président peut convoquer ou inviter à titre consultatif, d'autres personnes à participer aux réunions du Collège des Représentants.

Article. 58 : L'élection des membres du Collège des Représentants se fait lors des Assemblées Générales Ordinaires. Seuls sont éligibles les membres de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena.

Article. 59 : Les membres du Collège des Représentants sont non rémunérés. Toutefois les frais et dépenses occasionnés par l'exercice de leurs fonctions sont pris en charges par la Plate- Forme.

Modalités de fonctionnement de la Coordination Générale

Article. 60 : Le poste de la Coordination Générale est non rémunéré, toutefois les frais et dépenses occasionnés par l'exercice de ses fonctions sont pris en charges par la Plate-Forme.

Article. 61 : Le Coordonnateur Général assure la coordination générale de la mise en œuvre des programmes de travail du Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena.

Article. 62 : Il appuie le Président dans l'exécution des décisions et résolutions de l'Assemblée Générale et du Collège des Représentants et dans la recherche des partenaires techniques et financières.

Article. 63: Il représente le Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena dans les réunions techniques et peut déléguer au Secrétaire Technique.

Article. 64 : Il assure l'élaboration du Plan Stratégique de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena.

Article. 65 : Le Coordonnateur Général du Secrétariat Exécutif doit présenter, les programmes annuels, le manuel de procédure administrative et financière, le règlement général du personnel de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena au Collège des Représentants au plus tard un (01) mois après sa prise de fonction.

Article. 66 : Le Coordonnateur Général est le premier responsable de la gestion et de l'Administration des activités, du fonctionnement et des ressources de Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena. A cet effet, il est responsable devant le Collège des représentants et y rend compte périodiquement de l'évolution des activités et du fonctionnement de la Plate forme du Corridor Ankeniheny Zahamena.

Article. 67 : Le recrutement de l'équipe permanente selon l'Organigramme défini revient au Coordonnateur Général et au Comité d'Appui Technique avec avis du Président de la Plate forme et la validation du Collège des Représentants. Le manuel de procédures doit être explicite à ce sujet.

Modalité de fonctionnement du Comité d'Appui Technique

Article. 68: Les membres du CAT sont des participants d'office à l'Assemblée Générale et au processus de prise de décision.

Article. 69 : Les membres du CAT se réunissent en cas de besoin et sous la sollicitation du Président, du Coordonnateur Général ou du Collège des Représentants.

Article. 70 : La durée du mandat des membres du Comité d'Appui Technique est illimitée. Cependant, l'exercice de la fonction n'est pas nominatif mais réservé aux services et institutions les constituants.

Article. 71: Le Comité d'Appui Technique est dirigé par un Chef de fil désigné par les membres eux même.

Fonctionnement de la Plate -Forme

Article. 72 : Gestion de séance et procédure de vote

Le Président dirige les débats au sein de la Plate forme.

Toute prise de décision au sein de la Plate forme (AG, CORE) est collégiale.

En cas de besoin, le Président peut demander de passer au vote. Chaque membre

possède une voix.

La Plate forme ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Néanmoins, lorsque la majorité n'est pas atteinte après une première convocation régulièrement faite, la délibération sera prise au sein du Collège des Représentants.

Le Président a une voix prépondérante quand les voix du conseil sont divisées également lors d'un vote.

Article. 73 : Gestion Financière :

Le Président donne son approbation préalable aux principaux engagements de la Plate-Forme, comprenant les engagements financiers, gestion de matériel et ressources humaines. Les modalités sont définies dans le Manuel de Procédure.

La Gestion financière de la Plate forme doit être à double signature dont les mandataires sont le Coordonnateur Général et un membre désigné par le Collège de Représentants.

TITRE V DISPOSITIONS DIVERSES

Article. 74 : En cas de dissolution, l'Assemblée Générale adopte sur proposition du collège des Représentants le mode de liquidation de la plate-Forme. La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs du collège des Représentants.

Le Secrétaire de Séance

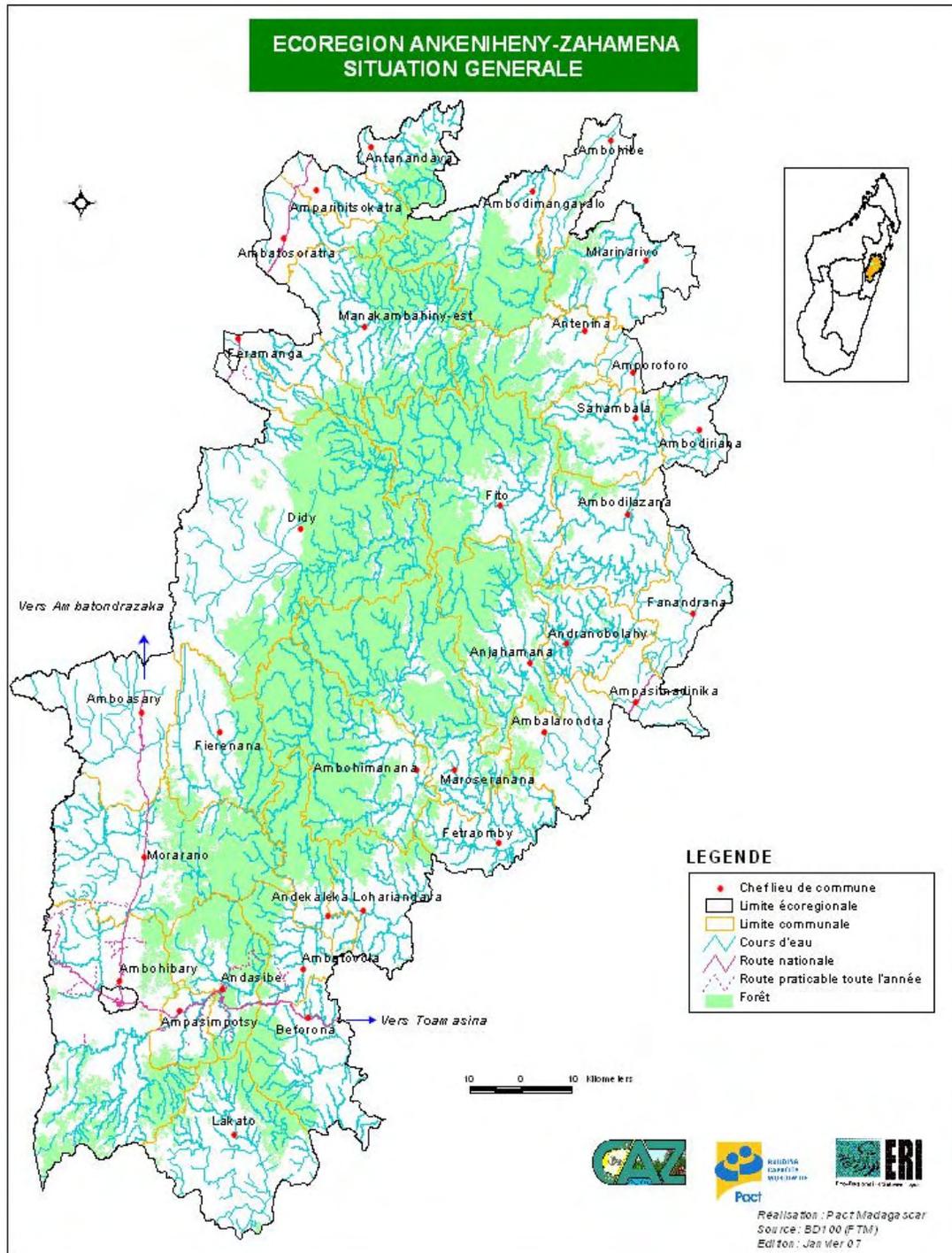
Le Président de Séance

RAOELIZANAMANANA Tiana



RANDRIANALISON Gervais

ANNEXE 7 : Carte de localisation du CAZ



ANNEXE 8 : Plan de formation

Pour rendre plus opérationnel le BP de la PlaCAZ et pour motiver le personnel, un renforcement de capacité s'avère nécessaire. Les modules de formation sont présentés dans le tableau ci-après :

Intitulé de la formation	Mois*									Remarques et observations	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
Technique de planification											Plan d'aménagement Plan de gestion Réactualisation de la vision de développement durable de l'ERAZ Elaboration du plan stratégique Elaboration PTA
Technique de négociation											Levée de fonds
Technique de communication											Promotion de la vision de développement durable de l'ERAZ
Technique de facilitation											Table ronde

* mois 1 : juillet 2008

mois 2 : août 2008

...

mois 9 : mars 2009

ANNEXE 9 : Les diverses présentations